

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XXIV

23 novembre 1961

17 mai 1962

INSTALLATION
DE MM. LES PROFESSEURS
ORDINAIRES

F. CHIAPPELLI, F. GILLIARD, C. KELLER, W. MERZ,

P.-D. METHÉE, J. MEYNAUD, A. URECH

J.-CH. BIAUDET, M. COSANDEY, H. DAHN, CHR. MÜLLER,

G. PERRIN, H. RIEBEN, W. STAUFFACHER



LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1962

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Fascicule I

Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise
24 janvier 1948

Louis JUNOD, *Considérations sur la Révolution vaudoise.*
Jean-Charles BIAUDET, *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.*

Fascicule II

Soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole de pharmacie
30 mai 1948

André GIRARDET, *Notice historique sur l'Ecole de pharmacie.*

Fascicule III

Inauguration du portrait de Léon Walras
24 avril 1948

Léon Walras à Lausanne.

Fascicule IV

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en
qualité de Recteur pour la période 1948-1950, le 28 octobre 1948.

Fascicule V

Centenaire de la Constitution fédérale de 1848

Jean-Charles BIAUDET, *Les origines de la Constitution fédérale de 1848.*
Marcel BRIDEL, *L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.*

Fascicule VI

Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz
Constantin REGAMEY, *Adam Mickiewicz, homme et poète.*

Fascicule VII

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc,
L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.

Fascicule VIII

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité
de Recteur pour la période 1950-1952, le 16 novembre 1950.

Fascicule IX

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny,
L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.

Fascicule X

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en
qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.

(Suite en page III couverture.)

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XXIV

23 novembre 1961

17 mai 1962

INSTALLATION
DE MM. LES PROFESSEURS
ORDINAIRES

F. CHIAPPELLI, F. GILLIARD, C. KELLER, W. MERZ,

P.-D. METHÉE, J. MEYNAUD, A. URECH

J.-CH. BIAUDET, M. COSANDEY, H. DAHN, CHR. MÜLLER,

G. PERRIN, H. RIEBEN, W. STAUFFACHER



LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1962

TABLE DES MATIÈRES

23 novembre 1961

Discours de M. le conseiller d'Etat PIERRE OGUEY, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.	9 5068
Discours de M. PIERRE-DENIS METHÉE, professeur à la Faculté des sciences	21 5069
Discours de M. FRANÇOIS GILLIARD, professeur à la Faculté de droit	27 5070
Discours de M. W. R. MERZ, professeur à la Faculté de médecine	33 5071
Discours de M. AUGUSTE URECH, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales	37 5072
Discours de M. FREDI CHIAPPELLI, professeur à la Faculté des lettres	43 5073
Discours de M. CARL KELLER, professeur à la Faculté de théologie	47 5074
Discours de M. JEAN MEYNAUD, professeur à l'Ecole des sciences sociales et politiques	51 5075

17 mai 1962

Discours de M. le conseiller d'Etat PIERRE OGUEY, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes	59 5076
Discours de M. GEORGES PERRIN, professeur à la Faculté de droit	73 5077
Discours de M. HANS DAHN, professeur à la Faculté des sciences	79 5078
Discours de M. HENRI RIEBEN, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales	83 5079
Discours de M. MAURICE COSANDEY, professeur à l'Ecole poly- technique de l'Université de Lausanne	89 5080
Discours de M. WERNER STAUFFACHER, professeur à la Faculté des lettres.	95 5081
Discours de M. CHRISTIAN MÜLLER, professeur à la Faculté de médecine	101 5082
Discours de M. JEAN-CHARLES BIAUDET, professeur à la Faculté des lettres et à l'Ecole des sciences sociales et politiques. .	107 5083

INSTALLATION DE MM. LES PROFESSEURS ORDINAIRES

Cérémonie du 23 novembre 1961

DISCOURS
DE M. LE CONSEILLER D'ETAT PIERRE OGUEY
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Monsieur le Recteur,
Messieurs les Professeurs,
Etudiants et Etudiantes,
Mesdames, Messieurs,

Notre Université, plus vivante que jamais, a eu la chance, ces dernières années, de voir venir à elle des personnalités de tout premier plan. De brefs communiqués vous ont sans doute signalé leur nomination, mais, perdus dans la masse des nouvelles plus ou moins bonnes des soubresauts de notre monde en délire ou des articles à sensation, je doute que vous en ayez, à de rares exceptions près, gardé le souvenir. Ces professeurs, appréciés de nos étudiants, adoptés par nos Facultés, méritent mieux que cela, et la cérémonie de ce jour me donne le plaisir de vous les présenter et, avec vous, de les entendre.

Un savant, dont j'ai oublié le nom, hélas ! par une infirmité de l'esprit qui fait disparaître de ma mémoire les noms, les titres et les dates au profit de l'idée, a dit un jour : « Le degré de civilisation d'un peuple se mesure à l'appui qu'il donne aux mathématiques pures. » A cette affirmation d'autrefois, on pourrait ajouter cette autre que les progrès de la science d'une nation se mesureront au développement qu'elle aura su donner aux mathématiques, pures et appliquées.

Nous avons là double raison de commencer notre palmarès par le professeur de mathématiques générales et de mécanique à la Faculté des sciences et à l'Ecole polytechnique. Français d'origine, M. Pierre-Denis Methée est né le 13 juin 1924 à Paris, où

son père, Robert Methée, était homme de lettres. Sa mère, docteur en médecine de notre Université, nièce de l'écrivain Philippe Godet et fille de Henri Godet, directeur des Ecoles secondaires de Vevey, fut médecin au Dispensaire antituberculeux de Lausanne.

M. Methée a fait ses classes primaires à Genève, où sa famille vint s'établir en 1928, puis à Lausanne. Il fréquenta ensuite le Collège, puis le Gymnase classique cantonal, où il obtint, en 1942, le baccalauréat ès lettres. Il s'inscrit alors à la Faculté des sciences de notre Université ; parallèlement, il prépare le baccalauréat français ès sciences, qu'il reçoit en 1943. Ayant réussi les cinq certificats d'études supérieures nécessaires, il obtient sa licence en sciences en 1945. Il assume dès lors divers postes d'assistant tout en poursuivant ses études par la préparation de trois nouveaux certificats et la publication d'une thèse sur « Les distributions invariantes dans le groupe des rotations de Lorentz » qui lui vaut, en mai 1953, le grade de docteur ès sciences avec les félicitations du jury.

En 1954, M. Methée est appelé par le Conseil d'Etat vaudois, sur proposition de l'Université, comme professeur extraordinaire de mathématiques générales et de mécanique à la Faculté des sciences et à l'Ecole polytechnique. Notons en passant qu'à la même époque il recevait, à la suite d'un concours, une offre de nomination à l'Université de Neuchâtel. Son entrée en fonctions à Lausanne étant fixée à l'automne 1955, il profite des mois qui séparent sa nomination du début de son enseignement pour faire un séjour d'études à Paris où, grâce à une bourse du Fonds national de la recherche scientifique, il peut suivre les cours et séminaires de l'Institut Henri Poincaré, centre mathématique de la Faculté des sciences de Paris.

A côté de son enseignement, M. le professeur Methée a conduit une importante série de recherches dans le domaine des « distributions ». Signalons plus particulièrement deux travaux qui ont eu un certain écho dans le monde des mathématiciens et valu à leur auteur des félicitations. Ce sont les études consacrées aux « Transformées de Fourier de distributions invariantes liées à la résolution

de l'équation des ondes » et les « Systèmes différentiels du type de Fuchs en théorie des distributions ».

Les distributions dont il est souvent question dans les publications et les travaux de M. Methée constituent une généralisation de la notion de fonction. Elles interviennent dans la solution des problèmes de physique théorique, notamment en électrodynamique quantique. M. le professeur Methée s'intéresse avant tout à un certain nombre de méthodes mathématiques, appelées à jouer un rôle important dans la solution de diverses questions de physique théorique, comme les transformations intégrales, les espaces fonctionnels, etc. Là, je m'arrête, car les mathématiciens d'aujourd'hui usent d'un langage sans doute commode pour leurs colloques, mais sans signification réelle pour les non-initiés. Vous aurez tout à l'heure le plaisir de l'entendre vous parler de ses recherches. Le titre de professeur ordinaire qui lui est conféré aujourd'hui vient consacrer la valeur de son œuvre scientifique et de son enseignement.

De la science pure par excellence, nous passons au droit, ou plus précisément à l'histoire et à la philosophie du droit, c'est-à-dire aux enseignements les mieux propres à développer la finesse et l'ouverture d'esprit de nos futurs juristes, confiés dès 1951 à M. le professeur François Gilliard, un fils authentique de notre terre vaudoise. Bourgeois de Fiez et d'Yverdon, M. Gilliard est né le 25 octobre 1921 à Lausanne, où son père était ingénieur en chef du Service communal du gaz. Après avoir suivi l'Ecole primaire et commencé le Collège classique cantonal, il termine sa scolarité au Collège Henchoz, de Château-d'Oex. Revenu à Lausanne, il fréquente le Gymnase classique et obtient le baccalauréat ès lettres en 1939. Il entre alors à la Faculté de droit de notre Université, dont il reçoit le titre de docteur en 1946 à la suite d'une thèse intitulée : « Le contrat avec soi-même, étude de droit comparé et de science juridique pure ».

Désireux de compléter sa formation, M. Gilliard se prépare au brevet d'avocat, qu'il obtient en 1948. Boursier du Gouvernement français, il séjourne durant dix mois à Paris pour y poursuivre

des études dans le domaine de la philosophie, puis est engagé au Tribunal cantonal en qualité de secrétaire-rédacteur.

Ses dons et sa capacité de travail, et aussi la tournure de son esprit le font remarquer de la Faculté de droit.

Les juristes s'intéressant à la philosophie du droit sont rares, et plus rares encore ceux qui ont les connaissances historiques nécessaires à son enseignement. C'est pourquoi le Conseil d'Etat lui accorde en 1950 une bourse pour lui permettre de suivre durant deux semestres les cours de l'Ecole des chartes, à Paris.

M. François Gilliard est nommé chargé de cours d'histoire du droit en 1951, et l'année suivante nommé professeur extraordinaire. Au cours de ces dernières années, son enseignement a été complété par des cours de droit civil comparé et d'introduction aux études juridiques. Mais il est avant tout un historien et ses principales publications le prouvent ; nous citons entre autres ses études intitulées : « Les clauses de dessaisine — saisine dans le Pays de Vaud du XIII^e au XV^e siècle », ou encore : « La garantie du chef d'éviction dans le Pays de Vaud du IX^e au XV^e siècle ».

Cette année enfin, M. le professeur Gilliard vient de mettre la dernière main à une importante publication consacrée à l'influence du droit romain sur les coutumes vaudoises au Moyen Age. Ce travail est le résultat de recherches entreprises depuis plusieurs années dans le cadre de la « Communauté de travail du Nouveau Savigny ». Il s'agit là d'un groupe de chercheurs qui a été constitué en Suisse, avec l'appui du Fonds national de la recherche scientifique, en vue de la rédaction d'un ouvrage consacré à notre pays et imité de l'œuvre fameuse de Savigny : « Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter ».

Les qualités de juriste et d'historien de M. le professeur François Gilliard et le succès de son enseignement ont incité le Conseil d'Etat à lui témoigner sa reconnaissance en lui décernant le titre de professeur ordinaire.

A la suite du départ de M. le professeur Rodolphe Rochat, le Conseil d'Etat nommait, en automne 1958, un nouveau directeur de la Maternité et professeur d'obstétrique et gynécologie à la

Faculté de médecine, M. le Dr Willy Merz, alors professeur extraordinaire à l'Université de Bâle, qui revenait ainsi dans sa ville natale à l'âge de 44 ans.

Originaire de Menziken, dans le canton d'Argovie, M. le professeur Merz en effet a passé toute sa jeunesse à Lausanne. Il y a fréquenté les écoles primaires, secondaire, puis la Faculté de médecine de notre Université. En possession de son diplôme fédéral de médecin et de son doctorat, il commence dès 1941 de nombreux stages dans divers hôpitaux. On le trouve successivement comme assistant à la Policlinique médicale de Lausanne, au Service universitaire de chirurgie de Bâle, puis comme chef de clinique à la Maternité de cette ville. Il parfait en outre sa formation de médecin et de gynécologue par des séjours d'études en Suède et en Finlande.

Attiré très tôt par l'enseignement universitaire, M. Merz est privat-docent dès 1951, puis professeur extraordinaire dès 1955 à l'Université de Bâle, où ses cours sont fort appréciés.

A côté de son activité médicale et universitaire, M. Merz publie de nombreux travaux : il se consacre principalement à l'étude de la thrombose et de l'embolie pulmonaire. On lui doit, dans ce domaine, plus de trente publications. L'intérêt très vif qu'il porte à ce sujet l'a d'ailleurs incité à organiser et animer en 1954 le premier Congrès international sur la thrombose et l'embolie. Il est peut-être intéressant d'examiner ici les raisons qui ont poussé le professeur Merz à faire des recherches dans cette direction. Elles révèlent l'homme. En 1946 déjà, il était résolu à établir la cause de mort la plus fréquente en obstétrique et en gynécologie, à l'exclusion des erreurs de diagnostic ou de technique. Il a obtenu à cette fin une bourse importante de la Fondation Janggen-Pöhn, à Saint-Gall. Ses recherches ont porté sur 300 000 accouchements et 100 000 opérations gynécologiques en Suisse et à l'étranger. Consacrant toute son énergie à la solution de ce problème, il a pu mettre au point, après quatre années d'études et de recherches, une méthode prophylactique et thérapeutique des thromboses et des embolies, méthode reconnue maintenant sur le plan international, où M. le professeur Merz fait autorité dans ce domaine.

Considérant la personnalité du praticien, reconnaissant l'importance et la valeur de ses travaux, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a, en 1960 déjà, conféré l'ordinariat à M. le professeur Merz.

En vertu d'une vieille tradition, le titre de professeur ordinaire est en principe décerné aux détenteurs des chaires principales, caractérisées par l'ampleur de l'enseignement. Toutefois, le Gouvernement vaudois se réserve le droit, en l'occurrence un devoir de reconnaissance, de promouvoir à l'ordinariat des professeurs à enseignement partiel qui ont rendu de grands services à notre *Alma mater*. Il est heureux aujourd'hui d'en user en faveur de M. Auguste Urech, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales.

Bourgeois de Seon dans le canton d'Argovie, M. le professeur Auguste Urech est né en 1894 à Vallorbe, où il fait ses classes primaires. Après un stage à l'école secondaire d'Hérisau, il vient à Lausanne pour accomplir la fin de sa scolarité au Collège, puis au Gymnase scientifique cantonal. Bachelier en 1913, il entre à l'Ecole polytechnique fédérale, où il s'inscrit à la division mathématique et physique. En 1917, il reçoit le diplôme de maître ès sciences mathématiques et physiques.

M. Urech débute alors dans l'enseignement secondaire officiel de notre canton. Désireux cependant de parfaire sa formation, il retourne à Zurich, où durant quatre ans il est l'assistant du professeur Kollros. Parallèlement, il prépare sa thèse de doctorat qu'il soutiendra en 1925, thèse intitulée : « Polytopes réguliers de l'espace à n -dimensions et leurs groupes de rotations ».

M. Urech décide à ce moment-là d'abandonner la géométrie pour se tourner du côté des sciences actuarielles. Il suit les cours et séminaires de mathématiques et de technique des assurances de l'Université de Berne, tout en travaillant comme expert scientifique au Bureau fédéral des assurances. Il fait également un séjour d'étude à la Sorbonne, à Paris, dans les domaines de l'actuariat, des probabilités et de la statistique. Dans l'administration fédérale, M. Urech est arrivé au poste élevé d'adjoint du directeur du Bureau fédéral des assurances, poste qu'il a occupé de 1943 à 1959, date de sa démission pour raison d'âge.

Durant sa longue carrière, M. le professeur Urech a eu l'occasion de représenter notre pays à de nombreuses conférences internationales. Membre de diverses commissions, à plus d'une reprise arbitre ou expert, il a toujours su se faire apprécier par sa science et la clarté de son jugement.

A côté de son activité professionnelle, M. Auguste Urech a publié des études, articles et ouvrages touchant aux assurances, d'une grande valeur, non seulement utiles, mais impatiemment attendus. En effet, après la première guerre mondiale et à la suite des mesures d'encouragement prises par la Confédération, l'assurance des groupes commence à se développer dans notre pays. La complexité des tarifs et des conditions d'assurance, l'absence presque complète de bases adéquates dans ce domaine nouveau ont conduit M. Urech à écrire un important ouvrage intitulé : « Bases techniques pour l'assurance des groupes ». Ce livre lui valut d'ailleurs le Prix « Léon Marie », de l'Institut des actuaires français.

A l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Association des actuaires suisses, il a rédigé une intéressante étude historique sur l'assurance en Suisse. Enfin, en 1959, il termina un nouvel ouvrage qui comblait une lacune dans le domaine des assurances. Il s'agit du « Lexique international d'assurance », qui contient environ 1800 termes d'assurance en onze langues et près de 350 définitions et explications fondamentales en cinq langues.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'en 1939 l'Université le propose au Conseil d'Etat comme professeur à l'Ecole des hautes études commerciales, en remplacement de M. Samuel Dumas, décédé. Ses dons pédagogiques, sa formation théorique et pratique le désignaient tout naturellement pour cet enseignement, dispensé avec enthousiasme et efficacité durant plus de vingt ans. Aujourd'hui, le titre de professeur ordinaire qui lui est conféré est une nouvelle preuve d'estime et un témoignage de gratitude à un professeur qui a fait grandement honneur à notre Université.

Le professeur Fredi Chiappelli, de la Faculté des lettres, nous vient d'Italie, de Florence plus précisément, où il est né en 1921.

Après des études secondaires à Florence, puis à Milan, il entreprend des études supérieures aux Universités de Florence et de Tübingen. Il entre alors dans l'enseignement universitaire comme assistant à la Faculté des lettres de Florence, puis comme chargé de cours à l'Université de Zurich, où il professe de 1946 à 1950. C'est cette année-là qu'il est appelé comme professeur extraordinaire de langue et littérature italiennes aux Universités de Lausanne et de Neuchâtel.

Signalons en outre que M. le professeur Chiappelli a été invité à donner à plusieurs reprises des conférences dans les principales universités d'Espagne, de France, d'Angleterre, de Suède, du Danemark, de Finlande, d'Allemagne, des Etats-Unis et bien entendu d'Italie. Disons enfin, pour terminer ce bref curriculum vitae, que M. Chiappelli a pris part à la deuxième guerre mondiale avec le grade de lieutenant dans l'armée italienne de libération, où sa conduite lui valut plusieurs citations, dont une du IV^e Corps d'armée américain.

M. le professeur Chiappelli est l'auteur d'un très grand nombre de publications. Parmi ces travaux, qui dépassent la centaine, citons les plus importants : un ouvrage sur le langage de Machiavel, dans lequel il aborde le problème de la « technification » de la langue par un écrivain qui invente une science nouvelle, soit dans le cas particulier de Machiavel la biologie des Etats. Un autre livre du professeur Chiappelli mérite de retenir notre attention : celui consacré à la langue du Tasse, accompagné d'un commentaire de la « Jérusalem délivrée », qui étudie le moment où des problèmes modernes, aussi bien de la vie intérieure que de son expression, se font jour dans l'univers systématique et trop parfait de la Renaissance.

Dans tous ses ouvrages, M. Chiappelli s'est penché sur les problèmes des faits d'expression, par la méthode de l'analyse idiomatique et stylistique. Il a appliqué cette méthode à des écrivains de différentes époques, allant de Dante aux écrivains contemporains.

Il y a dix ans, à cette même place, nous exprimions notre déception de voir dans nos écoles l'anglais recueillir les faveurs des élèves, de leurs parents, au détriment de la langue italienne,

que nous désirions introduire tant pour sa valeur propre que par amitié pour nos compatriotes tessinois. Mais, constatant l'inefficacité des arguments patriotiques ou de convenance, nous exprimions l'espoir que la chaire d'italien alors créée provoquerait, pardonnez-moi à nouveau cette image, « une aspiration par le haut » en faisant appel aux dispositions les plus nobles du goût et de l'esprit. Notre espoir n'a pas été déçu, et des étudiants toujours plus nombreux sont venus goûter aux richesses de la langue et de la littérature italiennes, sous la conduite d'un professeur pour qui les textes ne se comprennent vraiment qu'enrichis par la comparaison, parfois le simple voisinage avec les autres moyens que l'homme a trouvés, de la science à la musique en passant par la poésie et la peinture, pour exercer son intelligence ou émouvoir sa sensibilité.

Plus encore que son excellent enseignement de philologue et son intérêt pour tout ce qui touche à la langue et la littérature de son pays, c'est ce que nous avons voulu souligner en accordant à M. Fredi Chiappelli le titre de professeur ordinaire.

La Faculté de théologie désignait en 1956, à la suite d'un concours, comme professeur d'Ancien Testament, M. Carl Keller, qu'une carrière riche d'expérience désignait particulièrement pour cet enseignement. Né le 2 août 1921 à Guntur, aux Indes, le nouveau titulaire a fait ses études secondaires à Schaffhouse, où il obtient le certificat de maturité classique en 1939, ses études supérieures aux Facultés de théologie de Zurich et de Bâle, qu'il termine en 1943 par les examens de licence. Attiré par les langues orientales, il passe plusieurs semestres à l'Université de Bâle; en 1946, il soutient dans cette dernière université une importante thèse, consacrée à l'étude philologique et théologique d'un terme hébreu, intitulée : « Das Wort OTH als Offenbarungszeichen Gottes », ce qui lui vaut le titre de docteur en théologie.

De 1946 à 1952, M. Keller retourne aux Indes, tout d'abord comme missionnaire, puis comme professeur d'Ancien Testament au séminaire de l'Eglise de l'Inde du Sud, à Trivandrum (Kerala).

Il rentre en Suisse, où il exerce le ministère pastoral à la tête de la paroisse zurichoise d'Ossingen. En 1954, il est sollicité par

l'Université de Vienne. Cette offre est déclinée, comme celle que lui adresse deux ans plus tard la Faculté de théologie de Chicago. L'Université de Lausanne se félicite d'avoir été plus heureuse et de s'être attaché un savant de très grande valeur.

Outre sa thèse, M. le professeur Carl Keller est l'auteur de nombreuses publications et articles dans diverses revues théologiques ou missionnaires. Ses recherches portent principalement dans deux directions : la première touche à l'histoire, au caractère historique de la Révélation en Israël ; il examine à ce point de vue dans ses études la valeur des gestes d'Abraham, de Moïse, d'Elie, etc., et la structure du message des prophètes. Mais son enfance et sa mission aux Indes, le contact avec une civilisation, une pensée à la fois si riches et si différentes des nôtres le prédisposaient à élargir le champ de ses investigations. La foi et la solidité des convictions n'empêchent pas de se pencher avec compréhension et sympathie sur d'autres croyances. C'est ainsi qu'il étudie les grandes religions non chrétiennes et leur place dans une vue chrétienne de l'histoire de l'humanité, montrant comment on peut aborder et utiliser ces religions dans la prédication de l'Évangile.

Une même curiosité d'esprit l'entraînera à étudier les langues sémitiques, dont il fit l'objet d'un cours bénévole à notre Faculté dès l'automne 1957.

Actuellement, M. Keller travaille à une étude comparée de la mystique hindoue (Bhakti) et de la mystique musulmane (Soufisme).

Tous ces travaux de recherche témoignent de la solidité et de l'étendue de sa culture dans le vaste domaine de l'Ancien Testament et de l'histoire des religions, de l'éclectisme d'un esprit largement ouvert qui ne craint pas de s'engager sur des voies nouvelles.

Le Conseil d'Etat est heureux de décerner aujourd'hui à M. Carl Keller le titre de professeur ordinaire en reconnaissance de son activité et du rôle éminent qu'il joue à la Faculté de théologie de notre Université, dont il est le doyen depuis 1960.

M. le professeur Jean Meynaud nous est venu en 1955 de Paris, précédé d'une solide réputation dans le domaine de la science

politique. Son activité dans les milieux universitaires de la capitale française d'une part, et l'importance quantitative et qualitative surtout de ses publications d'autre part, nous le présentaient comme l'un des meilleurs spécialistes de la science politique.

Dans le discours qu'il prononcera tout à l'heure, M. le professeur Meynaud vous dépeindra cette science qui est l'une des plus actuelles de notre époque. Qu'on nous permette cependant de rappeler ici que la science politique occupe une place prédominante dans l'ensemble des sciences sociales. Elle s'attache tout d'abord à définir les articulations fondamentales de la vie politique, allant du fondement, de la nature et de l'évolution du pouvoir aux principales formes d'Etat. Elle examine ensuite les cadres de la vie politique, pour aborder enfin le fonctionnement de cette vie politique. Songeant à la diversité des régimes, au comportement politique des hommes, aux luttes et rivalités que ce comportement suscite, on comprend sans peine que cette science est à la base même de la recherche des solutions des grands problèmes de l'heure présente.

Après avoir été, en 1955, autorisé à enseigner en qualité de privat-docent à l'Ecole des sciences sociales et politiques de notre Université, M. le professeur Meynaud a été nommé chargé de cours en 1956 et professeur extraordinaire en 1959. C'est pour l'attacher plus étroitement encore à notre Haute Ecole que le Conseil d'Etat lui confère aujourd'hui l'ordinariat. C'est aussi l'occasion, pour les autorités vaudoises et universitaires, de témoigner leur estime et leur reconnaissance à un homme qui a refusé, pour rester chez nous, des appels flatteurs d'autres universités, et dont nous voulons maintenant retracer les grandes étapes d'une vie extraordinairement active.

M. le professeur Jean Meynaud est né en 1914 à Carpentras ; après des études secondaires dans sa ville natale, puis à Avignon, il entreprend ses études universitaires à Aix-en-Provence où, en 1935, il obtient sa licence en droit et le titre de lauréat de cette université. Il se rend à Paris pour y poursuivre sa formation, qui est couronnée par le grade de docteur en droit en 1937. M. Meynaud se tourne alors du côté des sciences politiques et

obtient plusieurs diplômes de l'Institut des sciences politiques entre 1937 et 1938.

Mobilisé comme artilleur en septembre 1939, il est fait prisonnier en 1940 sur la ligne Maginot, puis interné. Il parviendra, quelques semaines après, à s'évader.

Depuis cette époque, l'activité de M. le professeur Meynaud s'est déroulée sur trois plans :

La carrière d'administrateur, aujourd'hui terminée, principalement comme secrétaire général de la Fondation nationale des sciences politiques. C'est durant cette période qu'il a créé et administré plusieurs périodiques, la *Revue française de science politique*, la *Revue économique*, la *Documentation politique internationale*, etc.

La carrière de professeur, ensuite, qui remonte à 1942 déjà. Il enseigne à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris ainsi qu'à l'École pratique des hautes études. Il a l'occasion également de donner des cours dans plusieurs universités françaises et étrangères, en particulier à Aix-en-Provence, Amsterdam et, cet été encore, à Montréal.

Enfin, il a déployé une activité très considérable de chercheur. A côté de nombreux articles et ouvrages, M. Meynaud a apporté une contribution originale à la science politique sur deux points particuliers : l'étude méthodologique de la science politique en liaison avec la philosophie des sciences et le rôle joué par les grandes forces économiques et sociales dans la vie politique.

Signalons, pour terminer, que M. Meynaud a été de nombreuses fois déjà chargé de missions par les organisations internationales comme l'Unesco et l'OECE. Nous le félicitons donc aujourd'hui pour sa brillante carrière et souhaitons qu'il puisse, dans un avenir pas trop éloigné, réaliser un désir qui lui est cher, celui de publier une analyse approfondie de la décision politique.

DISCOURS DE M. PIERRE-DENIS METHÉE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En me faisant le grand honneur de m'appeler à l'ordinariat, ce qui constitue à la fois un satisfecit pour le passé et le plus vif des stimulants pour l'avenir, vous ajoutez à tout ce que je dois déjà à l'Université de Lausanne, qui m'a formé, au Gouvernement vaudois, au Pays de Vaud.

Je suis heureux, Monsieur le Conseiller d'Etat, de pouvoir vous renouveler, en public, l'assurance de ma profonde gratitude.

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Tout le monde sait que les mathématiques interviennent dans de nombreuses branches de l'activité humaine, notamment en physique.

Le physicien qui se propose de contribuer à l'approfondissement de théories générales : théories unitaires, théories quantiques, etc., doit emprunter à des chapitres de ce que l'on nomme les mathématiques pures l'instrument de travail qui lui est nécessaire.

La partie avancée de mon enseignement, comme mon domaine de recherches, m'ont amené à m'intéresser de près à certains de ces chapitres.

J'aimerais tenter de dégager dans les mathématiques actuelles quelques caractéristiques, qui sont particulièrement accentuées en mathématiques pures. Cela me conduira à esquisser quelques

aspects des relations entre les mathématiques et la physique considérée essentiellement dans ses développements théoriques.

On se demandera sans doute avant tout si les mathématiques n'évoluent plus que lentement, et dans les traces des génies que furent Descartes, Newton, Euler, Gauss, Cauchy, Poincaré, ou si, au contraire, elles sont jeunes encore, capables de nouveauté. Les *Mathematical Reviews*, l'une des revues régulières du monde mathématique, nous apprennent qu'en 1960, par exemple, plusieurs milliers de publications récentes ont été analysées. Les sujets traités se répartissent en de multiples matières : théorie des ensembles, topologie générale, topologie différentielle, algèbre linéaire, algèbre homologique, théorie des groupes, théorie des fonctions, analyse fonctionnelle, etc., etc. Certaines de ces directions de recherches datent de peu.

Sachant, en outre, que la masse des publications relevées ci-dessus est le double de celle d'il y a dix ou quinze ans, on admettra aisément qu'une première caractéristique des mathématiques actuelles est une *extension* considérable, et qui s'accroît à un rythme accéléré. Cette caractéristique, je m'empresse de le souligner, n'est pas propre aux mathématiques. Toutes les disciplines scientifiques contemporaines la possèdent plus ou moins.

Examinons maintenant, pour aller plus loin que l'écorce des choses, le traité moderne de mathématiques pures à la mode : les *Eléments de mathématique* de Nicolas Bourbaki. Ce traité compte, pour le moment, près d'une trentaine de volumes, portant sur la couverture un titre général : Les structures fondamentales de l'analyse. Et voilà précisément un mot capital, le mot *structure*. En effet, l'une des caractéristiques les plus importantes des mathématiques de ces dernières décennies consiste en l'étude des structures.

Qu'est-ce donc qu'une structure ? Peut-être est-il malaisé d'en fournir immédiatement une définition claire et rigoureuse. Essayons de faire saisir, par un exemple simple, la portée de cette notion. Prenons l'ensemble des points de cette salle. Nul n'ignore ce qu'est la distance, au sens usuel, de deux quelconques de ces points. Un géomètre énoncerait sans peine les axiomes auxquels satisfait

cette notion de distance. Passons à un autre ensemble, celui des fonctions continues d'une variable réelle. Il est possible d'associer, dans certaines conditions, à deux quelconques de ces fonctions une quantité qui vérifie exactement les mêmes axiomes que la distance précédemment envisagée, quantité qu'on appellera, par analogie, distance des deux fonctions. Nos deux ensembles, quoique formés d'éléments tout à fait distincts, sont désormais doués d'une même structure, qui, en termes techniques, est une structure d'espace distancié, ou, comme on dit plutôt, une structure d'espace métrique.

Lorsqu'on étudie la notion d'espace métrique en général, en partant d'axiomes bien choisis, sans se soucier de savoir si les éléments de cet espace sont des points, des fonctions ou autre chose, on aboutit à des résultats généraux applicables à une foule de modèles issus de branches diverses des mathématiques. De la sorte sont créés des liens entre des sujets jugés auparavant indépendants les uns des autres.

Il existe d'ailleurs bien des espèces de structures, tout aussi importantes que la structure d'espace métrique et prêtant à des considérations analogues : structures topologiques, structures algébriques, structures d'ordre, etc.

L'étude systématique des structures mène donc à un renforcement de l'*unité* des mathématiques et, partant, à une *économie de pensée*, autres caractéristiques des mathématiques actuelles. Par économie de pensée, il convient, bien entendu, de comprendre non pas que l'on peut se contenter de penser moins, mais que le travail de la réflexion reste disponible pour l'examen de ce qui est vraiment nouveau.

La tendance à l'étude des structures, qui s'inscrit dans le cadre de l'effort d'axiomatisation de l'ensemble de la pensée mathématique entrepris depuis le commencement du siècle à la suite de Hilbert, a encore une conséquence qu'il n'est pas superflu de relever. L'analyse d'une structure met inévitablement en évidence un certain nombre de notions clefs auxquelles les mathématiciens se plaisent parfois à attribuer des noms imagés, comme ceux d'injections, de filtres, de fibres, etc. Il va de soi que l'emploi d'un vocabulaire particulier à chacune des structures sous-jacentes à un

problème donné, de même que l'extrême concision constamment adoptée dans la rédaction de l'écrit mathématique, rendent la lecture d'un mémoire plus commode pour l'initié, plus ardu pour le non-initié. Par non-initié nous entendons ici le mathématicien qui n'est pas spécialiste du problème en question.

Ainsi s'affirme encore une caractéristique des mathématiques actuelles : la propension, que d'aucuns taxent d'excessive, à revêtir l'*ésotérisme de fond* qui est dans leur nature d'un *ésotérisme de forme*. Nous sommes loin de l'idéal de Lagrange, qui pensait qu'un mathématicien n'a pas totalement maîtrisé son œuvre tant qu'il ne l'a pas rendue assez limpide pour être en mesure de l'expliquer à tout venant.

Achevons la revue sommaire annoncée en notant une dernière caractéristique, laquelle est du même coup un des aspects des relations entre mathématiques et physique. Présentement, de très nombreux mathématiciens se consacrent exclusivement au perfectionnement des mathématiques pour elles-mêmes, alors qu'autrefois la plupart de ceux des mathématiciens qui s'employèrent le plus au progrès de leur science furent en même temps des physiciens ou, à tout le moins, se laissèrent guider dans quelques-unes de leurs recherches dominantes par des problèmes de la physique.

Voyons un autre aspect des relations dont nous parlons.

Mathématiques et physique ont fréquemment été en interaction selon des processus, parfois de longue durée, schématisables comme suit : tantôt le mathématicien, à l'avant-garde, offrait au physicien l'outil dont celui-ci avait justement besoin, et l'utilisation par le physicien de cet outil attirait l'attention du mathématicien sur de nouveaux problèmes ; tantôt le physicien, en tête du mouvement, incitait le mathématicien à construire une théorie cohérente pour justifier des méthodes fragmentaires ou insuffisamment rigoureuses, et cette théorie une fois bâtie ouvrait des champs d'action supplémentaires au physicien.

Citons, parmi tant d'autres, et pour illustrer le second type d'interaction, l'exemple du calcul tensoriel. C'est un physicien qui, au siècle dernier, lors de recherches sur les cristaux, eut l'idée de la

notion de tenseur. Cette notion fut reprise et convenablement généralisée par des mathématiciens. En 1900, deux d'entre eux, Ricci et Levi-Civita, publiaient un mémoire qui jetait les fondations du calcul tensoriel. Quelques années après, ce calcul se montrait idéalement adapté à la théorie physique de la Relativité.

Certes, de nos jours, les interactions signalées continuent de se produire. Preuve en soit la théorie des distributions, théorie mathématique créée dernièrement par Laurent Schwartz pour rendre licite, sous une forme judicieusement modifiée, l'emploi par les physiciens de la fameuse fonction de Dirac, symbole dont la définition et les propriétés étaient mathématiquement inacceptables. Cependant, et c'est un aspect neuf des choses, les circonstances dans lesquelles s'effectuent ces interactions sont devenues, surtout s'agissant de recherches théoriques, plus délicates. D'une part, en raison des tendances mises en relief plus haut, l'outil que forge le mathématicien pour le physicien est souvent d'un maniement très complexe ; a fortiori, par suite des mêmes tendances, le physicien ne peut guère, sans courir le risque de passer à ce travail une trop grande partie de son temps, extraire lui-même de la production mathématique contemporaine, spécialement en mathématiques pures, ce qui pourrait lui être éventuellement utile. D'autre part, les théories physiques tendent, elles aussi, à se structurer, suivant leurs voies personnelles, bien des fois très déroutantes pour le mathématicien.

Ces difficultés, dont l'existence est parfaitement normale compte tenu de l'avancement toujours plus rapide de la science, seront d'autant mieux surmontées que deviendra encore plus étroite la collaboration entre mathématiciens portant intérêt aux théories physiques et théoriciens de la physique. Des colloques réunissent déjà des chercheurs appartenant à ces groupes. Au niveau académique, des enseignements ont été organisés dans diverses universités pour l'étude des méthodes mathématiques de la physique.

Mesdames, Messieurs,

Faut-il s'inquiéter de voir tout un secteur des mathématiques s'orienter, résolument, vers une abstraction sans cesse croissante ? Je ne le pense pas. On tirerait de l'histoire des sciences maintes vérifications de ce principe, paradoxal à première vue, que c'est souvent en se formant des représentations très abstraites du réel que l'on parvient finalement à l'appréhender de la manière la plus efficace. On est par conséquent en droit de croire que le mathématicien d'aujourd'hui, même le plus éloigné de toute idée d'application, travaille en réalité à façonner des modes de raisonnement qui se révéleront de haute valeur pour les scientifiques de demain.

DISCOURS DE M. FRANÇOIS GILLIARD
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vivons à une époque où les contacts entre universités se font de plus en plus fréquents, et où il importe, par conséquent, que la présence de notre *Alma mater* s'affirme avec toute l'autorité possible. Aussi suis-je heureux que l'ordinariat soit attaché à mes enseignements ; je tiens à dire au Conseil d'Etat vaudois et à vous-même, tout particulièrement, l'expression de ma reconnaissance.

Mesdames, Messieurs,

L'histoire du droit, le droit civil comparé et l'introduction aux études juridiques ont un point commun, celui d'être des cours de culture. Certes, on peut tirer, soit du passé, soit d'un droit étranger, d'utiles conclusions, mais à vouloir poursuivre exclusivement une fin pratique, on court de graves dangers. Notamment, les prétendues leçons de l'histoire ne sont trop souvent que les leçons de l'historien, et celles-ci n'ont pas toujours, malheureusement, la valeur de celles-là. Il me paraît donc que l'étude des institutions anciennes ou étrangères doit, au premier chef, enseigner à l'étudiant la recherche de la vérité, la technique de la description scrupuleuse. L'éloignement dans le temps et dans l'espace, les difficultés résultant de la langue, de la transcription des sources ou de leur interprétation, contraignent le jeune juriste à une gymnastique intellectuelle d'autant plus profitable que les obstacles s'avèrent plus ardues. Se pencher sur d'autres régimes juridiques, c'est d'ailleurs faire œuvre d'humaniste, car, derrière les institutions, il

s'agit toujours de retrouver l'homme et de porter un jugement équitable sur la civilisation qu'il a créée. Il faut avouer, en particulier, que les richesses de notre passé vaudois ont été et sont encore singulièrement méconnues, notamment dans nos écoles. Il y avait là un devoir de piété à remplir, et je me suis efforcé d'y intéresser mes étudiants. Leurs travaux, dont la valeur a été reconnue bien au-delà de nos frontières cantonales, je suis heureux de le souligner ici, demeurent pour moi la plus précieuse des récompenses. Je crois que les jeunes de notre pays sont particulièrement doués pour la recherche historique ; ils y trouvent l'occasion de mettre en évidence les qualités qui ont toujours été celles de leur race : la patience et le goût de la méditation.

Historiens et philosophes s'accusent volontiers d'incompréhension réciproque. Les uns seraient incapables de s'élever au-dessus de la sèche description des faits, les autres se perdraient dans des rêveries fumeuses, sans aucun rapport avec la réalité. Il me paraît au contraire que l'histoire constitue la base nécessaire de la philosophie du droit. Le problème du fondement de ce dernier ne peut être abordé sans la connaissance du passé ; il en va ainsi également, et je serais même tenté de dire à plus forte raison, des problèmes encore si mal connus et si peu étudiés que posent le statut de la pensée juridique et sa méthode.

Prenons comme exemple la distinction des droits réels et des droits de créance. Déjà connue des Romains, cette distinction n'a guère été examinée d'une manière systématique avant Ernest Roguin, professeur de droit civil comparé à notre Faculté, qui donna à cette chaire un éclat incomparable. C'est Roguin qui a, sinon véritablement découvert, tout au moins développé l'idée selon laquelle droit réel et droit de créance différencieraient essentiellement par le nombre des sujets passifs, c'est-à-dire des personnes obligées, restreintes dans leur liberté d'action : les droits de créance comporteraient un nombre limité de sujets passifs, et le plus souvent un seul sujet passif, alors que les droits réels présupposeraient un nombre illimité de sujets passifs, car il y aurait autant d'obligés que de *Rechtsgenossen*, de membres de la communauté juridique. Effectivement, il est clair que je cesserais d'être propriétaire si un

seul justiciable se trouvait fondé à me paralyser dans l'exercice normal de mon droit de propriété.

Après avoir reçu l'accueil le plus favorable, cette théorie de Roguin, que l'on appelle volontiers la théorie personnaliste, n'a pas tardé cependant à rencontrer des opposants. Observons notamment que la distinction proposée était illusoire, puisqu'en définitive on devrait aboutir à la conclusion que le droit réel résulte d'une simple juxtaposition de rapports purement obligatoires, donc de créances.

D'autre part, l'étude du droit romain et du droit médiéval montre que les droits de créance sont apparus après les droits réels : il y avait des propriétaires bien avant qu'il y eût des créanciers et des débiteurs. Mais comment expliquer l'évolution chronologique si le droit réel n'est que la somme des devoirs d'abstention pesant sur tous les justiciables, ou en d'autres termes, une somme de créances ayant pour objet, pour contenu, un devoir d'abstention ? Peut-on concevoir que le plus complexe, par hypothèse le droit réel, ait été antérieur au plus simple, par hypothèse le droit de créance ?

Le problème se présente tout différemment si l'on met l'accent sur la possibilité qu'a tout débiteur, soit tout sujet passif d'un droit de créance, d'assumer un nombre illimité d'obligations. Si endetté qu'il soit, le débiteur a toujours la faculté juridique de s'endetter davantage encore, sous réserve de cautions exceptionnelles qu'il n'y a pas lieu d'étudier ici. Quoique tout droit confère un monopole, c'est-à-dire un avantage juridiquement protégé des atteintes que pourraient commettre les autres justiciables, ce monopole, s'agissant de créances, ne porte pas sur la prestation, c'est-à-dire sur l'avantage promis par le débiteur, mais sur un objet purement intellectuel, qu'on peut appeler le droit à la prestation. Ainsi l'apparition des droits de créance présupposait, de la part des juristes du passé, l'invention d'un procédé technique très remarquable, à savoir la reconnaissance d'un monopole portant sur un objet immatériel, et non plus matériel.

En suivant la direction que nous venons d'indiquer, on pourrait qualifier d'absolu tout droit susceptible d'être juridiquement

affecté par les actes d'autrui, et de relatif tout droit qui ne remplirait pas cette condition, c'est-à-dire tout droit de créance. Les droits absolus se diviseraient eux-mêmes en droits réels, portant sur des choses précises, et en droits absolus non réels, portant sur des situations matérielles plus complexes, marques, brevets d'invention, etc.

Mais revenons aux droits relatifs. L'inexécution de la prestation, objet de la créance, a normalement pour sanction une responsabilité patrimoniale, assurée par la saisie ou la faillite. Déjà connue du droit romain, la responsabilité patrimoniale est réapparue, dans le Pays de Vaud, aux environs du XIV^e siècle. Aujourd'hui, le patrimoine du débiteur est, selon l'expression imagée de l'article 2093 du Code civil français, le « gage commun » des créanciers. Sous réserve de certaines exceptions, ceux-ci sont placés sur un pied d'égalité et payés, le cas échéant, au marc le franc, au prorata de leurs créances. Ce droit des créanciers de faire réaliser le patrimoine de leur débiteur est-il un véritable droit réel? Non, répondent très généralement les théoriciens contemporains, mais il ne s'agit pas non plus d'un droit relatif. On en arrive donc ainsi, nous semble-t-il, à reconnaître une troisième catégorie de rapports juridiques, qu'on pourrait appeler les droits de participation au patrimoine ou à la chose d'autrui. Les droits de l'actionnaire à l'égard de la société anonyme entraient apparemment dans la même catégorie.

Mais l'historien, poursuivant son œuvre de critique, démontrerait facilement que l'on passe insensiblement d'une catégorie à l'autre. Par exemple, la responsabilité patrimoniale moderne est issue de l'hypothèque générale, c'est-à-dire de l'hypothèque portant sur tous les biens du débiteur, ou du moins sur tous les biens mobiliers, telle qu'elle existait notamment dans le Pays de Vaud au XIV^e siècle. Or, puisqu'elle confère au titulaire un monopole portant non sur un objet intellectuel, mais directement sur le bien grevé, l'hypothèque entre dans la catégorie des droits réels. Le passage de l'hypothèque générale à la responsabilité patrimoniale moderne s'est opéré essentiellement par la suppression du droit du créancier de faire valoir son hypothèque à l'encontre des acqué-

reurs de biens grevés, et par l'institution du principe de l'égalité des créanciers, désormais placés sur le même pied, sans égard à la date de leur créance.

Cet exemple, choisi entre beaucoup d'autres, démontre que l'historien du droit n'est nullement cantonné dans le passé. Il peut et doit participer directement à l'évolution de la science juridique contemporaine, en opposant à un conceptualisme trop rigide la merveilleuse diversité des civilisations que menace, selon un mot de Jean Dutourd, « ce châtement suprême de l'histoire : l'oubli ».

DISCOURS DU PROFESSEUR W. R. MERZ
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En l'espace de deux ans, les autorités m'ont témoigné leur confiance à plusieurs reprises : tout d'abord en me nommant chef du Service universitaire d'obstétrique et de gynécologie et titulaire de la chaire correspondante, puis en octroyant à ma demande un crédit important qui m'a permis d'adapter ce service aux exigences actuelles de la médecine universitaire. Aujourd'hui vous confirmez ma promotion à l'ordinariat.

Veillez croire que j'ai été très sensible à ces marques d'estime et je vous prie de transmettre toute ma gratitude et mes remerciements au Conseil d'Etat et à l'Université.

Soyez assuré que je poursuis constamment et de toutes mes forces le perfectionnement de mon instrument de travail pour le bien des malades avant tout, pour une formation toujours meilleure des médecins assistants et des futurs spécialistes, ainsi que pour un enseignement judicieux aux étudiants.

Je réserve une attention particulière aux médecins aînés ayant les capacités de participer à la vie universitaire du service. En effet, le progrès implique une spécialisation à l'intérieur de chaque branche de la médecine et un enseignement aux étudiants de plus en plus individuel. Ces deux facteurs demandent la présence de nombreux collaborateurs expérimentés ; notons que ceux d'entre eux qui veulent se vouer à la recherche scientifique, aujourd'hui partie intégrante de la carrière académique, sont malheureusement peu nombreux. Et pourquoi ? La raison ne réside pas à mon avis dans le manque d'intérêt pour les problèmes à résoudre, mais dans le risque beaucoup trop grand que court dans notre pays celui qui s'engage dans la voie universitaire.

En effet, les places susceptibles d'assurer un avenir professionnel rétribué à sa juste valeur sont rares. Ceux qui courent le risque de la carrière académique en médecine, en passant la plus grande partie de leur vie à étudier et à se consacrer à la recherche dans les hôpitaux tout en gardant le contact avec le malade, ne peuvent que rarement être nommés à la tête d'un service hospitalier, tâche pour laquelle ils se sont préparés longuement. Ils arrivent à quarante ans ou davantage et sont obligés, par nécessité, de commencer à gagner leur vie ; ils ouvrent alors un cabinet médical à un moment où ils ont enfin atteint le maximum de leur activité scientifique souvent reconnue sur le plan international. Dès lors, ces médecins absorbés par leur clientèle privée sont dans la plupart des cas perdus pour la carrière académique. Certains cèdent à l'appel de l'étranger ou de l'industrie pharmaceutique qui offre des conditions de travail, de rémunération et de sécurité sociale bien meilleures.

Soulignons que cette situation n'est pas spécifique à notre université, mais est commune à tous les centres universitaires de Suisse. Aussi importe-t-il de créer de plus en plus des postes à plein temps et à vie dans les laboratoires de nos hôpitaux pour ne pas perdre cette élite dont nous avons grand besoin. La médecine évolue de façon continue et rapide, en gynécologie et obstétrique également. Cette discipline relativement jeune a d'innombrables problèmes qui attendent encore leur solution ; la recherche scientifique est seule à pouvoir l'apporter. Remarquons aussi que la présence de laboratoires de recherche autre que symbolique est un des principaux critères qui permet aujourd'hui de différencier une clinique universitaire d'une autre.

Quant à l'étudiant, comment lui apprendre l'obstétrique et la gynécologie ? Comment lui permettre de voir clair dans cette spécialité complexe ? Il importe avant tout que, futur médecin non spécialiste, il reçoive essentiellement des connaissances de base solides qui tiennent compte des données les plus exactes et les plus récentes de la physiologie et de la physiopathologie sexuelles. Ces connaissances de base lui permettront plus tard de reconnaître ses limites et, éventuellement à l'aide de la littérature, de poser un diagnostic juste, même difficile. Il faut, en outre, éviter

à tout prix que l'étudiant, devenu médecin, ne perde la vue d'ensemble du patient, qu'il ne passe à côté d'une affection concomitante, peut-être plus importante. Le goût de la recherche devrait également lui être donné en le faisant participer au travail des laboratoires pendant les semestres cliniques, et ceci nous permettrait de choisir déjà à ce moment les éléments capables. La réforme des études médicales en cours tiendra-t-elle compte de cette nécessité ? Je ne le sais.

L'obstétrique et la gynécologie sont inséparables du point de vue pathogénique : leurs interrelations sont en effet constantes. La réunion de ces deux branches dans de mêmes mains est une évolution qui est d'ailleurs bientôt achevée dans la majorité des pays et qui a permis à la gynécologie de prendre un essor insoupçonné. Parfois cependant ces deux branches sont encore exercées par des spécialistes différents : la gynécologie est faite par le chirurgien et l'obstétrique par l'accoucheur.

A Lausanne, c'est au départ du professeur de chirurgie César Roux, en 1926, que la gynécologie se sépare peu à peu de la chirurgie pour être attribuée en principe à celui qui s'occupe de l'obstétrique. En examinant les dossiers du service des années 1930 et suivantes, nous voyons cependant que les interventions gynécologiques sont exceptionnelles : on ne s'occupe encore pratiquement que de la femme enceinte, c'est-à-dire d'obstétrique. C'est une fusion difficile à réaliser dans notre pays ; amorcée par les professeurs Muret et Rossier, continuée par le professeur RoCHAT, elle n'est pas encore achevée aujourd'hui ; en effet, beaucoup de chirurgiens en Suisse romande ne se sont pas résolus à se séparer de la gynécologie. C'est pourquoi cette spécialité est peu connue et la plupart y voient uniquement l'acte opératoire. Ceci explique que dans la population du canton nombreuses sont les personnes qui sont convaincues que l'on ne fait qu'accoucher ou qu'avorter dans la clinique qui aujourd'hui encore porte la dénomination dépassée de « Maternité », et ces personnes sont souvent fort surprises d'apprendre que l'on y fait également des opérations et des traitements gynécologiques.

A la décharge des chirurgiens, il faut dire que l'on considérait autrefois celui qui devenait accoucheur-gynécologue comme trop

peu doué pour faire de la physiologie, de la médecine interne ou de la pédiatrie, trop maladroit pour faire de la chirurgie et pas assez subtil pour s'intéresser à la psychiatrie, en sorte que la gynécologie, petite branche négligeable, pouvait bien continuer à être faite « en passant » par le chirurgien. Comme étudiant, c'est du moins l'impression qui m'en est restée. Or, le hasard des circonstances a voulu par la suite, qu'après avoir eu ma formation en médecine interne et en chirurgie, je trouve un poste vacant à la Clinique universitaire d'obstétrique et de gynécologie de Bâle. Le professeur Koller, chef de ce service, me fit bien vite comprendre que l'obstétrique et la gynécologie tenaient à la fois de la physiologie, de la médecine interne, de la pédiatrie, de la chirurgie et de la psychiatrie. Les années de travail qui suivirent me firent saisir pleinement cette réalité et aimer cette discipline aux aspects si divers.

En effet, il en est peu qui réunissent sous un même toit tant de contrastes : l'obstétrique pré- et postnatale, le service des nouveau-nés, tous deux extrêmement sensibles aux infections, la gynécologie chirurgicale, la gynécologie médicale, aseptique et septique, avec toutes ses sections secondaires comme par exemple l'endocrinologie, les troubles neuro-végétatifs, la cancérologie avec la colposcopie et la cytologie, la physiothérapie, la radiologie. Ce secteur de la médecine est enfin touché plus que tout autre par les facteurs sociaux, dont l'étude révèle combien l'évolution de la civilisation menace constamment le rôle prédestiné de la femme ; ce rôle, vous le savez, est celui de la mère au foyer, un des éléments clés de la santé morale des nations où l'université a pu garder son droit à l'indépendance.

DISCOURS DE M. AUGUSTE URECH
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre décision de me conférer l'ordinariat souligne l'intérêt que vous voulez bien témoigner aux études actuarielles. Nul ne conteste aujourd'hui l'importance de l'assurance dans la vie d'un peuple. L'ensemble des primes et cotisations consacrées à des assurances en Suisse n'atteint-il pas actuellement 5 milliards de francs par année, le sixième du revenu national ?

Partout le souci de se procurer suffisamment d'actuaire de valeur est grand. Pour améliorer les études, le Conseil d'Etat a créé il y a une année un séminaire d'études actuarielles qui rend de grands services. Nous espérons qu'il sera bientôt possible d'offrir à nos étudiants un cours de statistique mathématique, cette science qui s'est complètement renouvelée ces années passées.

Le domaine d'activité de l'actuaire s'est lui-même grandement étendu. Il embrasse maintenant l'assurance en cas de maladie, l'assurance-invalidité, l'assurance contre les accidents et les dommages aussi bien que l'assurance sur la vie, l'assurance de groupes, les assurances sociales d'Etat, les caisses de pensions, d'autres branches encore. Pour que nos gradués aient une préparation répondant à la situation actuelle, pour qu'ils se sentent à l'aise dans leurs relations avec des collègues venant d'ailleurs, il serait souhaitable que les heures de cours soient quelque peu augmentées.

Sensible à ce qui a déjà été fait et à l'honneur qui m'échoit aujourd'hui, je tiens à vous exprimer ici, Monsieur le Conseiller d'Etat, ainsi qu'au Conseil d'Etat et à l'Université, toute ma gratitude.

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

Ce n'est guère qu'au début de ce siècle que les mathématiques actuarielles et la technique des assurances entrent dans les programmes universitaires. La formation des actuaires peut se faire de différentes manières. D'éminentes personnalités des assurances sont sorties des écoles de mathématiques pures, excellente préparation de l'actuaire, mais qui doit être complétée parce que, dans l'assurance, les problèmes mathématiques sont intimement liés à d'importantes questions d'ordre économique, juridique ou d'organisation. On voudrait parfois que les jeunes diplômés puissent être immédiatement utiles partout, d'où la tentation de négliger le bagage mathématique pour ne voir que les problèmes pratiques des affaires. Malheureusement, s'il est assez facile à l'actuaire formé par l'étude des mathématiques d'acquérir par la suite des connaissances pratiques, celui qui veut brûler les étapes n'assimilera plus jamais, il faut le craindre, les notions fondamentales sans lesquelles toute carrière d'actuaire paraît compromise.

L'Ecole des hautes études commerciales se situe entre ces deux tendances. L'équilibre en serait meilleur encore si nous pouvions consacrer un peu plus de temps aux sciences actuarielles.

L'assurance individuelle sur la vie reste à la base des études. Elle fournit sans doute les plus beaux développements scientifiques.

A l'autre extrémité de l'assurance sur la vie, nous avons les assurances sociales proprement dites, en particulier en Suisse l'assurance-vieillesse et survivants fédérale, notre AVS. La prime n'y est pas adaptée au risque individuel. La solidarité s'étend au peuple entier : hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et pauvres, etc. La loi de 1946 l'a établie obligatoire pour tous dès la vingtième année. Les prévisions s'étendent à la population entière telle qu'elle évoluera jusque vers la fin du siècle, ainsi qu'aux conditions économiques futures. La statistique des naissances depuis 1946, celle des salaires montrent qu'on s'est assez lourdement trompé. Parce que l'assurance est établie par une loi, des révisions permettront les ajustements nécessaires dans les pres-

tations comme dans les contributions. De bon gré ou non, chacun devra s'y soumettre.

Entre ces deux extrêmes : assurance individuelle et assurance sociale d'Etat, il y a toute la gamme des caisses de pensions. Assurances sociales d'un genre autre que l'AVS, ces institutions publiques ou privées au nombre de quelques milliers, encaissent annuellement des primes et cotisations dépassant largement un milliard de francs. Non soumises à la surveillance fédérale, elles établissent leurs plans de financement et leurs bilans comme elles l'entendent.

Aujourd'hui, chacun s'intéresse à ces institutions. Permettez-nous de dire quelques mots à leur sujet.

En s'organisant, elles ont d'abord le choix entre ce qu'on appelle la méthode de la répartition dans laquelle, chaque année, les primes sont adaptées aux prestations, et la méthode de la capitalisation avec des primes constantes et accumulation des excédents de recettes sous la forme de réserves mathématiques. La première, fréquemment utilisée jusqu'au moment où elle a conduit à des désastres, atténués parfois par des actions de secours, est abandonnée par les institutions conscientes du mécanisme de l'assurance. Pas complètement cependant. Pour diminuer les contributions on adopte trop souvent une méthode mixte tenant à la fois de la répartition et de la capitalisation, qui tôt ou tard aboutira à des difficultés.

Mais laissons là ces systèmes dont chacun parle pour nous entretenir d'un procédé nouveau, ou du moins qu'on dit tel.

La première idée venant à l'esprit lorsqu'on établit le plan de financement d'une caisse de pensions, c'est de le faire, comme on dit, en « caisse fermée » ; c'est-à-dire que la cotisation moyenne est établie, en principe, en fonction des personnes présentes.

On a imaginé aussi le système dit de la « caisse ouverte » dans lequel on fait des hypothèses sur le nombre des recrues futures, sur leur âge, éventuellement aussi sur l'évolution de la situation économique au cours des années. Cela ne va pas sans introduire de gros aléas. La question est de savoir s'il est prudent de le faire, si moralement l'actuaire a le droit de patronner un tel système pour les caisses de pensions.

Une caisse de pensions a un statut très différent d'une institution d'assurance sociale d'Etat. Elle ne s'étend pas à la population entière, mais à une catégorie bien déterminée d'individus, en général au personnel d'un employeur. L'assurance est obligatoire pour tous les employés ; on est cependant bien loin de l'obligation de s'assurer imposée par une loi à tout un peuple. En particulier, dans une démocratie, nul n'est tenu d'accepter une place et par là d'entrer dans l'assurance.

Certaines prévisions de l'actuaire sont assez sûres. Ainsi, celles qui concernent la mortalité. D'autres, ayant trait à l'invalidité, au remariage des veuves, à la morbidité le sont sensiblement moins ; le degré d'incertitude dans le prix de revient de l'assurance est assez grand. Que penser alors des prévisions dans les systèmes « en caisse ouverte », où dès aujourd'hui l'on met en compte le nombre d'employés qu'on aura dans vingt, trente ou quarante ans ainsi que leurs salaires dans cette période lointaine ?

Depuis des années, la situation économique est florissante. Il n'y a pas eu de crise grave. On est tenté de croire que la haute conjoncture durera toujours ; bien mieux, qu'elle continuera à progresser. De là à fonder les calculs sur des hypothèses favorables, sur la célèbre loi de l'accroissement en progression géométrique par exemple, comme pour les intérêts composés, il n'y a qu'un pas qu'on franchit parfois trop aisément.

Est-il besoin de rappeler en passant l'impossibilité d'une économie durable fondée sur cette loi. Le problème bien connu du centime placé à intérêt composé au début de l'ère chrétienne en fournit une démonstration éclatante. Quelle confiance peut-on dès lors mettre en des systèmes de financement fondés sur des prévisions aussi fragiles ?

Ce procédé de la « caisse ouverte », qu'on dit nouveau parce que le nouveau a du charme, avait trouvé déjà d'enthousiastes adeptes alors qu'après la première guerre mondiale les affaires semblaient devoir reprendre un essor durable. On dut battre en retraite lors de la crise des années trente, pourtant pas très grave chez nous. Dans les universités, dans les revues scientifiques, l'étude de la question, intéressante du point de vue théorique, fut

poursuivie ; dans la pratique, le système subit une éclipse. Après la guerre, il trouva de nouvelles applications en même temps que celui de la répartition-capitalisation : d'une part, dans les assurances sociales d'Etat où les conditions indispensables à leur fonctionnement sont assez bien remplies ; d'autre part, dans les divers pays étrangers dont l'économie fortement ébranlée dut momentanément faire appel à des procédés peu orthodoxes. La haute conjoncture et son cortège d'illusions aidant, ces systèmes nous reviennent à un moment où il serait aisé de construire sur des bases plus sûres.

De quoi s'agit-il dans les différents systèmes de financement ? Il faut trouver un équilibre des recettes et des dépenses pour une période plus ou moins longue. Or, dès que la nature et la grandeur des prestations en rentes et en capitaux sont fixées, les dépenses ne dépendent plus que des cas de décès, d'invalidité, etc. ; elles sont incompressibles. Si les recettes en cotisations et intérêts sont trop faibles au début, les générations suivantes en pâtiront. Au fond, le problème est semblable à celui, bien connu, du financement des autoroutes. Veut-on répartir les frais équitablement entre la génération actuelle et les suivantes, ou bien, les hommes d'aujourd'hui préfèrent-ils les reporter pour une grande partie sur leurs descendants ?

Le choix du système de financement d'une caisse de pensions est chose assez subtile. On ne peut pas contester aux dirigeants une certaine liberté leur permettant de s'adapter aux conditions très diverses qui se présentent.

En revanche, le bilan, pour être complet, doit toujours être établi d'après le système de la capitalisation. Sinon, il ne refléterait pas la situation de l'institution, certains engagements n'apparaissant alors pas au passif. Toutes sortes d'arguments sont parfois invoqués pour justifier l'absence dans le bilan des engagements pris envers les assurés actifs. On pourrait tout aussi bien justifier dans les entreprises industrielles l'absence d'amortissements sur les machines.

D'autre part, pour le bilan, le calcul en « caisse ouverte » n'est pas plus admissible que ne le serait dans une entreprise commerciale la mise en compte de bénéfices qu'on espère réaliser dans dix, vingt ou trente ans sur des marchandises qu'on achètera alors.

Si ces méthodes de facilité permettent de présenter les comptes sous un jour favorable, d'effacer sur le papier un malencontreux déficit, dans la réalité ce déficit subsiste.

Chose assez frappante, elles semblent naître à nouveau dans les périodes de prospérité. On oublie vite les expériences du passé ; on admet volontiers que l'ère des difficultés est révolue. Chose curieuse aussi que l'assentiment des assurés à ces constructions peu solides ; que dis-je, l'assentiment ! Les comités d'assurés ne poussent-ils pas souvent dans ces voies ? Même les adultes et les jeunes assurés qui risquent de faire un jour les frais de l'opération, se fiant aux statuts, ne se soucient guère de se trouver plus tard en présence d'une caisse anémiée.

A ce propos, nous nous permettons de rappeler qu'autrefois, la Caisse fédérale d'assurance remettait à ses rentiers un certificat indiquant en francs le montant de la prestation annuelle. Lorsque survint la crise des années trente, cela n'empêcha pas les autorités fédérales d'abaisser les pensions en même temps que les traitements des fonctionnaires. Saisi de trois recours, le Tribunal fédéral les rejeta.

Mesdames, Messieurs,

Il est dans la nature de l'homme de penser aux intérêts immédiats plutôt qu'à l'avenir. L'actuaire, lui, n'en a pas le droit. Son rôle est de faire des prévisions à longue échéance, de les faire au plus près de sa conscience et de ses connaissances scientifiques, sans pousser la prudence jusqu'au pessimisme sans doute, mais aussi en mettant en garde contre un optimisme exagéré. L'ingénieur qui construit un pont ou un barrage calcule avec des coefficients de sécurité ; il ne veut pas risquer une catastrophe. Trop souvent, parce que dans l'assurance le désastre ne paraît pas immédiat, on demande à l'actuaire de faire fi des plus élémentaires règles de prudence. Le rôle de l'enseignement universitaire est aussi d'initier le futur actuaire à ces diverses faces de son activité, de développer en lui un jugement sain et de lui inculquer des principes d'honnêteté qui excluent tout esprit d'opportunisme.

DISCOURS DE M. FREDI CHIAPPELLI
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES

Mes chers Etudiants,
Mesdames, Messieurs,

L'histoire d'une littérature ne me semble atteindre une véritable valeur formative que si elle sait souligner ce qu'il y a d'*actuel* dans les ouvrages qui nous ont été légués par les époques les plus différentes. Il ne s'agit pas de rajeunir une littérature qui, comme celle d'Italie, remonte au XIII^e siècle et aux premières origines du monde moderne avec le chef-d'œuvre de Dante. Il s'agit de distinguer dans cette série de moments d'innovation, tels la poésie de Pétrarque, ou la Renaissance, ou la poésie de la mémoire chez Leopardi, ou les expériences réalistes du XX^e siècle, la qualité *initiale* ; qui dépasse la localisation et qui par cela même a pu alimenter les développements les plus compliqués dans des pays différents.

Dans l'étude d'une histoire littéraire il y a, évidemment, une phase dans laquelle on situe les auteurs, qui dans son essence est préparatoire, mais qui trop souvent devient exclusive. C'est dans cette mise en valeur de ce qui représente avec plus ou moins d'excellence un moment donné de l'esprit humain qu'on devra avoir recours à plusieurs disciplines, pour établir des notions sur la bibliographie, la condition de culture, la tradition ascendante, l'interprétation, etc., d'un auteur ; et l'on aura fort à faire à persuader les étudiants qu'une bibliographie n'encombre pas le travail mais le simplifie, ou qu'il y a de bonnes raisons pour se préoccuper de la reconstitution d'un texte.

Pourtant, l'histoire d'une littérature ne doit pas s'épuiser dans ses techniques, et ne doit pas se satisfaire de la reconstruction, même parfaite, d'un épisode culturel. Restons dans l'exemple de Dante, qui est probablement le plus connu dans ses lignes

générales d'un public non spécialisé. Nous pensons que les données biographiques, linguistiques, philologiques, etc., de cet écrivain, en tant qu'il représente son époque, ne sont pas suffisantes et n'ont même pas de chances d'être vraiment correctes si elles ne tiennent compte de ce que, dans son ouvrage, nous sentons comme une nourriture fraîche et irremplaçable, une illumination immédiatement valable, enfin, une valeur actuelle.

Imaginons d'abolir tout ce qui a un caractère spécifiquement médiéval dans la *Divine Comédie*. Nous verrons se dissoudre comme des fantômes les apparitions monstrueuses ou angéliques incarnant des allégories ; nous verrons disparaître les démons et les machineries infernales, ainsi que les formations des lumières et les figurations symboliques du Paradis ; le planétaire mythologique qui préside aux saisons et aux heures du temps dantesque restera figé comme dans une estampe ancienne ; la réalité du monde physique et de ses lois se déchargera de sa riche, lourde et encombrante enveloppe d'explications philosophiques et théologiques. Nous aurons écarté les opinions de Dante, la science qu'il avait apprise, même l'imagerie que son époque lui inspirait et lui permettait. Reste-t-il dans son œuvre quelque chose ?

Il nous reste l'expression complète et impérieuse d'une expérience que sept siècles de mûrissement n'ont pas épuisée. Par le symbole de l'au-delà, c'est le monde des liens intimes de la société qui est exploré. La situation de l'homme dans la création, dans la foule des dilemmes, des dualismes et des mystères n'a pas encore été établie sans compromis, et le problème n'a jamais été posé aussi intégralement que par Dante. Les liens intimes qui fondent les innombrables individus dans ce tout qui est l'humanité ; ces liens faits de violence, de fraude, d'incontinence, et aussi de bonté, d'abnégation et de pardon ne s'expriment-ils pas par la même pression externe, cauchemaresque ou extatique, que représentent l'orage emportant les luxurieux, la fadeur qui tourmente les gourmands, le fluide visqueux où frétilent les trompeurs, le désert glacé qu'ont produit les traîtres ; ou d'autre part cet éclat du feu vital qui se ranime et brille par la rencontre heureuse et le spectacle mutuel du salut...

Atteint, au sommet de sa plénitude vitale, par le désarroi, un homme a peur. Il ne voit plus clair, les voies à suivre sont multiples comme les pistes d'une forêt, les aspects de l'existence l'oppriment avec une agressivité de plus en plus redoutable. Il est perdu, mais il ne veut pas sombrer. Il se sent un, mais il se sent aussi tous les autres. Il a dû conclure que le monde est fragmenté par un mal aux mille visages, mais il sait aussi qu'il constitue un tout, dont la totalité doit être retrouvée. Et il commence à scruter ces mille visages, plongeant dans la foule des avarés, des prodigues, des colériques, des mélancoliques, des homosexuels, des conformistes, des politiciens corrompus, des mauvais prêtres, parcourant une métropole plongée dans le brouillard, la pluie, le gel d'un hiver qui ne change pas. Le poète qui a créé ce personnage itinérant, et l'a conçu comme une capacité inépuisable d'attention et de synthèse, a bien dépassé l'aride exercice de la classification dogmatique ; par cet instrument véritablement animé, il a pu oser de regarder en face, avec une clarté qui tient de l'héroïsme, la complication écrasante du problème d'être homme.

Même les idées collatérales ressortent avec une actualité qui ne cesse pas de nous attacher. Par exemple : aboli comme apparition et comme allusion culturelle, le guide que le poète prête à son personnage pour retrouver le sens du tout n'est pas autre que celui dont nous disposons nous tous. Notre culture à nous, avec ses mystérieuses intuitions de divinité, son sentiment de la durée, son immense potentiel d'interrogation et de poésie : le personnage dantesque croit dans cet héritage, et il en démontre la valeur ; malgré toutes les mutilations et les humiliations que cette culture a dû endurer, je ne la vois pas démentie, ni valablement remplacée. L'autre guide, celui qui devra conduire le personnage au-delà de l'expérience humaine, jusqu'à lui faire plonger les yeux dans l'aspect même de Dieu, n'est que la capacité d'aimer, force conçue avec un tel éclat qu'elle s'impose à travers les structures compliquées et parfois inexpressives du personnage de Béatrice.

Mesdames, Messieurs,

L'exemple de Dante, que nous avons choisi pour des raisons conventionnelles, est évidemment le plus absolu, et le plus vaste qui existe dans le domaine de l'expression en italien. Mais l'hypothèse de travail qu'on a tâché d'esquisser par cet exemple est assez générale pour qu'on puisse l'appliquer à ces ouvrages variés qu'on organise didactiquement en histoire d'une littérature. Après vingt ans de pratique (si j'ose appeler ainsi l'état permanent d'un esprit absorbé sans cesse, et souvent involontairement, par son objet), je ne vois de raison de s'occuper de littérature, si ce n'est parce qu'il est possible de répéter ce procédé d'actualisation, là où les textes le demandent et le méritent ; en s'adaptant, bien entendu, à la perspective qu'il nous est permis d'établir par un maniement aussi rigoureux que possible des disciplines historiques et interprétatives.

Mais c'est bien à cause des œuvres portant une telle signification que nous nous devons de perfectionner les techniques instrumentales et de développer les méthodes d'interprétation qui nous semblent les plus sûres. Et dans ces conditions, nous sommes heureux d'accepter que notre charge, comme vous avez voulu l'annoncer solennellement, Monsieur le Conseiller, devienne « ordinaire » ; car, comme le disait un autre ancêtre bien actuel, Michel de Montaigne, « Qui ne voit que j'ay pris une route par laquelle... j'iray autant qu'il y aura d'ancre et de papier au monde ? »

DISCOURS DE M. CARL A. KELLER
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Oserais-je exprimer ma profonde reconnaissance pour la confiance que vous me témoignez aujourd'hui sous la forme d'un modeste vœu ? C'est le vœu qu'un jour, en parlant de vous et de votre choix me concernant, on puisse dire, et qu'on dise, avec un accent plus authentiquement vaudois que le mien : « Il n'avait pas tant tort. »

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

L'hébraïsant qui se penche sur les pages de l'Ancien Testament dans les langues originales — l'hébreu et l'araméen — est avant tout orientaliste. Lire les textes qu'Israël a légués à l'humanité, c'est pénétrer dans un autre monde, c'est parcourir des routes riches en tournants surprenants, c'est s'ouvrir à la réalité si séduisante, si capricieuse et aussi si permanente que nous appelons le Levant, l'origine de la lumière, le pays du matin. L'hébraïsant en effet sort des cadres qui étreignent la pensée occidentale, il s'affranchit de ces assurances aussi fallacieuses qu'autoritaires qui sont les nôtres, et il s'en va retrouver la liberté de l'homme d'Orient. Là, l'homme est encore complet, en pleine communion avec tout ce qui le dépasse. Là, les mots sont des choses, on se crée un

univers en prononçant une parole, et on se transforme en racontant une histoire. A chaque pas, l'horizon s'élargit miraculeusement. L'hébraïsant se lie d'amitié avec les nations qui peuplaient et qui peuplent encore la région dite du « Croissant fertile » ; il les nomme avec la tendresse de celui qui sait ce qu'il leur doit : les Assyriens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Ougaritiens, les Araméens, les Arabes... Leurs langues, proches de l'idiome du Livre des livres, lui paraissent familières, et leur mentalité aussi. Bref, l'hébraïsant aime à se faire l'interprète de l'Orient, de ces étonnantes civilisations de la lumière. Et si les circonstances de sa vie l'ont conduit encore au-delà des derniers contreforts des cités sémitiques, vers l'Inde, par exemple, il en est heureux : il n'en mesure que plus profondément la mission historique de l'Asie.

Toutefois, si l'hébraïsant aime l'Asie tout entière, et le patrimoine des Sémites en particulier, il n'en oublie pas pour autant un petit peuple, perdu dans l'immensité du continent, le peuple d'Israël. Ce peuple-là, il l'accompagne à travers les siècles que les découvertes archéologiques, le déchiffrement des textes anciens, et une méthode scientifique de plus en plus souple et de plus en plus adaptée à son sujet, lui permettent de retracer avec toujours plus de précision. Il observe les patriarches au cours de leurs pérégrinations — non sans admirer, en passant, les beautés littéraires de la Genèse ; il se passionne pour les problèmes souvent inextricables que posent à l'historien moderne les événements de la vie de Moïse, il essaye de déceler les péripéties de la période des juges et de celle des rois d'Israël. Il suit avec soin les contours et les multiples lignes transversales de la pensée des Proverbes et des Sages, et il écoute attentivement, quand ils s'épanchent dans leurs prières, les confessions des enthousiastes, des révoltés, des résignés et des humbles fidèles. En un mot : l'orientaliste hébraïsant se veut exégète.

C'est alors que l'hébraïsant fait une découverte. Il découvre, présent à l'histoire d'Israël — à côté des patriarches, face à Moïse, au milieu et à la tête du petit peuple qui marche dans le désert, à la droite des juges et des rois, dans la bouche des prophètes et au centre de la démarche philosophique des Sages — un personnage,

énigmatique mais vivant, humble mais viril, déguisé dans de multiples formes mais ne reniant jamais sa grandeur majestueuse, humain et pourtant maître de soi-même et de toutes choses. Il découvre petit à petit la nature insondable de ce personnage, mieux : ce personnage se découvre à lui. Sous les yeux émerveillés de l'exégète, ce personnage grandit, il se construit, se dessine de plus en plus distinctement, il s'approche, il parle, il se nomme d'un nom ineffable que la science moderne s'accorde à prononcer « Yahvé », *Je deviens qui je deviens*, Yahvé, le Dieu d'Israël. C'est avec ce personnage éternellement proche que l'hébraïsant communique quand il scrute les pages de l'Ancien Testament.

Il arrive à ce même hébraïsant, confortablement installé dans l'un des fauteuils de cette salle, dans l'attente d'une conférence ou d'une cérémonie souvent captivantes, de scruter les pages d'un autre livre : du livre fait de couleurs et de formes que le pinceau de l'artiste a confié aux murs de notre Aula. Il se tourne volontiers, faut-il le dire, vers le plafond où il peut contempler des scènes qui parlent à son cœur. Son regard frôle rapidement le premier panneau — le sacrifice d'Isaac — pour se poser de préférence sur le second. Il y voit deux personnages, accrochés l'un à l'autre, engagés dans une lutte éperdue, dans un mouvement des plus dramatiques. L'un d'eux, Jacob, désire traverser à gué une petite rivière. C'est là que l'*Autre*, être étrange, à la fois homme et Dieu, l'arrête, lui bloquant le passage. Ils luttent, ils s'enlacent jusqu'à s'étrangler, ils s'acharnent à s'arracher la victoire. Au cours d'une nuit fatidique, ils se sont rencontrés, et leur rencontre les liera à jamais. Jacob en portera, sur son corps, la marque douloureuse, mais l'*Autre*, l'adversaire, l'aura richement béni.

Un symbole...

Symbole d'abord de l'hébraïsant. Lui aussi, il a rencontré, et il continue de rencontrer, cet *Autre*, ce personnage à la fois humain et divin qui ne lâche aucun mortel.

Symbole surtout de l'existence humaine tout court. L'histoire de l'homme, notre histoire, ne présente-t-elle pas le spectacle grotesque de notre lutte forcée et forcenée, héroïque et futile, avec Dieu ? d'une histoire semée de victoires prestigieuses certes, mais

éphémères, tenues en échec par la volonté indomptable de l'*Autre* ? Spectacle absurde, mais éclairé par les faisceaux lumineux de la bénédiction.

L'hébraïsant a reçu pour consigne de rappeler aux hommes qui luttent qu'ils sont les frères de Jacob.

DISCOURS DE M. JEAN MEYNAUD
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES
ET POLITIQUES

L'accession à l'ordinariat de la chaire de Science politique ne signifie pas seulement l'octroi d'une distinction à son titulaire : elle représente, avant tout, la promotion d'une discipline neuve à un plein statut académique. Je puis ainsi me réjouir sans réserve, l'honneur qui m'est fait s'accompagnant de l'avancement d'une cause à laquelle j'ai, depuis de longues années, voué mon existence professionnelle.

Cette consécration a une portée qui dépasse le cadre même de cette université. Celle-ci continue d'être la seule de Suisse qui dispose d'une chaire à plein temps consacrée à la science politique. Encore aujourd'hui, la chaire de science politique de l'Université de Lausanne reste l'une des rares chaires de langue française qui soient entièrement affectées à cette discipline. Les efforts qui sont accomplis ailleurs pour créer un enseignement du même ordre ne manqueront certainement pas d'aboutir dans un avenir qu'il faut souhaiter prochain : mais, en cette matière comme en plusieurs autres, Lausanne aura joué un rôle de pionnier.

Il est juste de dire qu'en ce secteur notre université a déjà montré l'exemple une première fois en fondant, voici plus de cinquante ans, l'École des sciences sociales et politiques. On comprendra mieux la nouveauté que dut constituer à l'époque cette création en observant qu'actuellement de nombreuses universités, suisses et européennes, ne disposent pas d'un tel instrument. Afin de combler cette lacune, les autorités de plusieurs universités se préoccupent de susciter la naissance d'une semblable institution : mais, en l'absence d'une tradition, l'opération est souvent complexe.

Les établissements existants, ou en voie de création, portent des noms divers qui se rapprochent tous de l'expression « sciences sociales » ou « sciences politiques ». Ils ont, en dépit d'agencements d'apparence diverse, une ambition commune : donner à leurs étudiants une vue objective du monde complexe et difficile où s'exerce l'activité humaine. Ce sont des institutions de culture au sens où leur but n'est pas de préparer à l'exercice d'une profession étroitement spécialisée mais de distribuer une information et une méthode de travail permettant à ceux qui les ont assimilées d'exercer des fonctions de responsabilité dans la conduite des diverses collectivités humaines. En bref, ce sont des instituts de formation et non d'application.

Le développement, sans cesse plus poussé, des Ecoles ou Facultés de sciences sociales et politiques montre qu'elles correspondent à un besoin. Le propre du chef dans tous les domaines est de maîtriser et de dépasser les techniques particulières pour s'élever à une vision d'ensemble. Il est de plus en plus difficile d'y parvenir si l'on ne dispose au départ des bases solides qui permettent, par la suite, de ne pas être débordé par un monde en perpétuelle évolution. La préparation des jeunes esprits à la compréhension du monde d'aujourd'hui et de celui de demain, dont les perspectives ne sont pas insaisissables, demeure notre responsabilité majeure, notre grande difficulté comme aussi notre grand sujet de fierté.

C'est à cette tâche que se consacrent depuis longtemps les professeurs qui enseignent dans l'Ecole des sciences sociales et politiques : philosophes, juristes, sociologues, économistes, historiens et géographes, tous apportent une parcelle de ce savoir qui est finalement profitable parce qu'il est désintéressé dans son principe. Plusieurs d'entre eux donnent déjà à leurs élèves des vues solides et originales sur les institutions et mécanismes du gouvernement des hommes. L'analyse des perspectives de la politique ne date donc pas de l'introduction de la science politique : pourtant celle-ci présente des éléments nouveaux dont on comprendra que le titulaire de cette chaire souhaite marquer ici l'essentiel.

* * *

La science politique a une grande ambition : rassembler et synthétiser la totalité des connaissances relatives à l'appareil de commandement autoritaire qui caractérise les sociétés globales et en conditionne la survie. La consistance et les formes de cet appareil ont beaucoup varié au cours de l'histoire mais aucune société globale, de la tribu qualifiée de primitive à l'Etat moderne utilisant une vaste bureaucratie, ne saurait s'en passer. Contrairement à des idées désormais abandonnées, les anthropologues ont établi que les communautés les plus élémentaires possèdent — éventuellement de manière peu différenciée — les éléments d'un appareil de commandement appelé à exercer les fonctions d'arbitrage suprême. En dehors d'un tel système de gouvernement, la société demeurerait vouée au chaos ou, ce qui revient au même, serait sujette à l'exercice d'une violence privée sans cesse remise en question. Ce que l'on appelle, probablement par antiphrase, la communauté internationale, constitue un exemple trop clair de cette anarchie désorganisatrice pour que ce thème appelle un long discours.

L'objet propre de la science politique est d'analyser le mode de formation et les mécanismes de fonctionnement de cet appareil. Il est aussi d'en examiner les transformations par voie d'évolution ou de révolution. L'accomplissement de ce travail exige que l'on aille au-delà des apparences constitutionnelles pour dégager le jeu réel des forces — idéologiques, religieuses, économiques — qui, selon le mot de Marcel Bridel, actionnent cet appareil. C'est dire que l'introduction et l'expansion de la science politique ne sont concevables que dans les pays où règne une totale liberté d'information et de jugement, en somme où s'affirme la liberté tout court. Cependant, même si ce « préalable » est acquis, notre effort d'investigation et d'interprétation reste affecté de plusieurs difficultés.

Un premier obstacle est celui de l'objectivité. Il n'est pas facile à un homme de se détacher complètement de son milieu social pour porter un jugement serein sur les institutions et politiques

gouvernementales. Les psychologues en insistant sur le caractère sélectif des mécanismes de la perception — sélection effectuée, ce qui est le plus grave, de façon involontaire — nous mettent en garde contre un optimisme trop vif en ce domaine. L'impartialité absolue est probablement un but inaccessible mais pourtant on doit y tendre par un constant effort sur soi-même. La règle d'or est d'éviter les préjugés, de repousser jusqu'à vérification ultérieure les « idées reçues » et autres affirmations « stéréotypées ». C'est en acceptant cette discipline que les hommes des sciences sociales parviennent sinon à une objectivité totale du moins à cette honnêteté intellectuelle sans laquelle nos chaires deviendraient inévitablement des centres d'idéologie partisane.

J'ai parlé de « vérification ». Il faut aussitôt préciser que si nous avons sous les yeux les éléments d'une large expérience — dont la richesse n'est hélas pas sans dure contrepartie pour les êtres humains — l'expérimentation proprement dite nous demeure quasiment inaccessible. On s'efforce parfois d'acclimater un tel procédé dans l'analyse sociale, spécialement dans les pays anglo-saxons, mais, en termes d'évaluation épistémologique, les conditions d'emploi de ce procédé restent suspectes. Or, depuis Galilée, au moins, l'expérimentation est tenue pour le trait fondamental de la méthode positive. L'absence d'un tel procédé dans notre arsenal méthodologique explique, sans aucun doute, la lenteur de nos progrès et l'incertitude de nos conclusions. Cependant d'autres techniques, ainsi l'observation et la comparaison, nous restent ouvertes qui permettent de pallier l'insuffisance et souvent l'inexistence de nos études de laboratoire.

Reste un dernier point : la liberté humaine qui paraît s'opposer au déterminisme. Or, si l'on ne peut s'appuyer sur un mécanisme de raisonnement déterministe qui permette de prévoir les effets à partir des causes, le recours à la notion de science est-il légitime ? Sans entrer dans la discussion philosophique de ce thème, je dirai qu'on a tenté de surmonter la difficulté par l'utilisation de biais dont le déterminisme statistique ou le jeu des variables aléatoires constitue l'exemple le plus marquant. Je ne puis prédire le comportement électoral d'une électrice déterminée : par contre, nous con-

naissons assez bien les conséquences globales de l'extension du droit de suffrage aux femmes. Dans cette perspective, le raisonnement de type probabiliste paraît susceptible d'un fructueux emploi en politique. Mais celle-ci, au moins dans la courte période, peut-elle ignorer l'accident historique ou le poids des grands hommes (et aussi de quelques autres qui, sans avoir moralement droit au titre de « grands » — les démagogues fascistes par exemple — n'en ont pas été moins agissants ?). Sans doute les mathématiques — ce puissant et merveilleux outil de raisonnement — offrent-elles des instruments d'une souplesse insoupçonnée du profane. L'application des mathématiques à l'analyse socio-politique — les mathématiques de l'ordre par exemple — représentent l'un de nos grands espoirs. Mais il faut admettre qu'en cette matière nous en sommes encore à l'âge des balbutiements.

* * *

Si j'avais à me prononcer sur la valeur culturelle de la science politique je dirais, sans hésiter, que le meilleur apport de notre discipline est de donner le sens de la continuité historique. Mais il ne faut pas entendre l'expression au sens d'une référence mécanique aux forces et impulsions du passé. Notre monde est inexplicable sans la mise en œuvre de la dimension historique. Pourtant l'histoire ne s'arrête pas et la politique d'aujourd'hui préfigure celle de demain. Sans verser dans le culte du « sens de l'histoire » qui, sous son aspect dogmatique, finit par constituer un simple outil du combat social, je dirai que l'une de nos tâches principales est de montrer comment le présent prépare, sauf accident planétaire, l'avenir qui attend les générations à venir. La « prospective » devient aujourd'hui à la mode et, à ce titre, elle participe du ridicule qui atteint toutes les notions en vogue. En tentant de prolonger la continuité historique par une extrapolation vraisemblable, on doit donc éviter avec soin la tendance à la sociologie-fiction qui caractérise les écrits de tant d'amateurs de l'analyse sociale.

Autre apport : le sens des proportions, le souci de la relativité des hommes et des civilisations. C'est une vertu indispensable à

une époque où les cultures se veulent missionnaires et où l'on oublie volontiers les perspectives qu'ouvrent les contacts de civilisations différentes. La « bi-polarisation » du monde est un outil de polémique : ce n'est pas une vue scientifique. L'analyse politique, en insistant sur la variété des formules de gouvernement fait éclater l'impudence des grandes classifications préfabriquées où chacun tente d'enfermer tous les autres. Notre univers serait bien pitoyable s'il n'y avait d'autre choix qu'entre les deux termes d'une alternative.

Il faudrait beaucoup d'outrecuidance pour déclarer que la science politique détient, ou détiendra un jour, les clés du bonheur des hommes. Pour avoir depuis longtemps repoussé le scientisme, nous ne pouvons pas croire en sa version moderne qui est la confiance en l'ingénieur social. Plus modeste, le but de nos disciplines reste de mieux comprendre la réalité et, en fonction des résultats acquis, de préparer les conditions d'une intervention à la fois plus efficace et plus humaine.

INSTALLATION DE MM. LES PROFESSEURS ORDINAIRES

Cérémonie du 17 mai 1962

DISCOURS
DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT PIERRE OGUEY
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités,
Mesdames et Messieurs les Professeurs, étudiants et
étudiantes, et amis de l'Université,

La cérémonie à laquelle vous avez bien voulu assister est un signe des temps.

Notre corps professoral s'est accru en nombre et continuellement enrichi, en raison du développement constant des sciences et des disciplines. Au rythme d'une séance d'installation des professeurs ordinaires tous les deux ans, alternant avec celle du recteur, nous étions placé devant l'alternative de vous imposer en automne une séance de relevée, sinon de nuit, ou de faire attendre longtemps des professeurs que nous désirions honorer. Délivré de ce problème cornélien grâce à votre amabilité à répondre à notre invitation, nous avons le plaisir de vous présenter quelques maîtres éminents de l'*Alma mater* vaudoise.

Né le 16 décembre 1913, bourgeois de Vuitebœuf, M. le professeur GEORGES PERRIN suit à Lausanne, sa ville natale, l'école primaire, puis le Collège et le Gymnase classique. Bachelier ès lettres, il s'inscrit à la Faculté de droit où, après divers séjours d'études en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis, il soutient en 1938 une thèse de doctorat intitulée : « La tierce intervention de la procédure civile française, allemande et vaudoise ». Et il

entre dans « la carrière », celle qui se passe de qualificatif, la politique internationale et la diplomatie. Les premières années de la guerre le voient au Département politique fédéral à Berne, en qualité de stagiaire, puis de juriste. Il occupe ensuite divers postes à l'étranger où il est successivement attaché de légation à Londres, puis adjoint du conseiller culturel à Paris. Après un bref passage à Berne comme sous-chef du protocole, il est désigné en 1950 comme secrétaire de légation à notre mission diplomatique à Berlin. Il quitte enfin ce poste en 1953 pour Zagreb, où il est nommé consul. C'est là qu'en juillet 1954 il reçoit l'appel de notre Université et du Conseil d'Etat pour succéder, à la tête de la chaire de droit international public, au professeur Jacques Secrétan, en qualité de professeur extraordinaire.

Au service de la Confédération, M. le professeur Georges Perrin a eu l'occasion d'étudier de nombreux problèmes de droit international et de se familiariser avec les méthodes employées par les Etats pour défendre leurs intérêts du dehors, une excellente préparation tant pour son enseignement futur que pour ses recherches personnelles.

Depuis son installation à Lausanne, M. Georges Perrin fit des stages à l'étranger, à Paris tout d'abord, où par deux fois, en 1956 et 1960, il donne des cours à l'Institut des hautes études internationales, à Madrid en 1959, à l'Ecole des fonctionnaires internationaux, à l'Université de Harvard où, pendant un congé que lui accorde l'Etat de Vaud en 1957-1958, il est nommé « Research Fellow », à l'Université de Berkeley en Californie, où il donne des conférences et participe à un séminaire sur les organisations internationales européennes.

M. le professeur Perrin a à son actif de nombreuses publications. Parmi celles-ci, citons celles qu'il consacre à « L'organisation européenne pour la recherche nucléaire », « Les privilèges et immunités des représentants des Etats auprès des organisations internationales », « L'agression contre la légation de Roumanie à Berne et le fondement de la responsabilité internationale dans les délits d'omission », ou encore « La clause de la nation la plus favorisée et la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice

dans l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil ». Il vient de consacrer deux études au différend qui a opposé notre pays aux Etats-Unis dans l'affaire de l'Interhandel. Comme le montrent ses deux dernières publications, il s'intéresse surtout actuellement à la jurisprudence internationale et aux délicats problèmes de compétence que posent à la Cour internationale de justice les nombreuses et parfois obscures réserves que les Etats ont jointes à leurs déclarations d'acceptation de la juridiction obligatoire.

Ses collègues de la Faculté de droit l'ont appelé aux fonctions de doyen pour la période universitaire 1960-1962, une période où les questions importantes n'ont pas manqué. A son tour, le Conseil d'Etat a tenu à témoigner son estime à M. le professeur Georges Perrin en lui décernant le titre de professeur ordinaire.

Au cours de ces trente dernières années, l'essor de la chimie organique a été extraordinaire. Des conceptions théoriques et techniques nouvelles ont conduit à la mise au point de substances synthétiques souvent inconnues et d'une grande utilité pratique. Il suffit de penser aux nombreux médicaments nouveaux, aux matières plastiques, aux insecticides, etc., pour se rendre compte du développement sans cesse grandissant de ce secteur de la science. Il n'est donc pas étonnant que, dans un pays comme le nôtre, démuné de matières premières exploitables (un de nos anciens professeurs nous disait : « La Suisse est un des pays les plus riches en mines pauvres ! »), l'industrie chimique organique ait pris le pas sur l'industrie chimique minérale. Dans la préparation des substances organiques, elle doit faire face chaque jour à des problèmes nouveaux et mettre au point des procédés de fabrication afin de maintenir et améliorer sa situation. Son avenir tient avant tout dans la valeur de son personnel technique et la qualité de ses chimistes organiciens. Les universités suisses, elles aussi, ont toutes dû s'adapter à cet impératif économique.

Ce sont ces considérations qui ont guidé les autorités universitaires de Lausanne lorsqu'il s'est agi, en 1960, de remplacer M. le professeur Goldstein, qui quittait son enseignement après trente-deux ans d'une fructueuse activité. Un jeune professeur et

savant bâlois, M. le Dr HANS DAHN, nous a semblé tout désigné pour donner à la chaire de chimie organique de notre Faculté des sciences l'impulsion commandée par les conditions nouvelles. Dès son arrivée, M. Hans Dahn a réalisé les espoirs que nous avions en lui, et s'est révélé non seulement un bon maître, mais un excellent catalyseur de la recherche scientifique.

D'origine allemande, M. le professeur Hans Dahn est né à Kassel, au début de 1919. Il fréquente les écoles primaires et secondaires de Brême. En 1937, il vient à Bâle, s'immatricule à l'Université et couronne ses études de chimie en 1944 par une thèse de doctorat sous la direction du professeur Ruggli. C'est pour lui le début d'une rapide carrière universitaire. Assistant, puis chef de travaux, il dirige des groupes de chercheurs et de doctorants. En 1950 il est privat-docent, en 1951 chargé de cours, et, en 1954 enfin, professeur extraordinaire.

Au cours de cette période de son activité universitaire, M. Dahn a fait quelques stages en Allemagne, à l'Université de Tubingue, et en Angleterre, à l'University College de Londres. Définitivement fixé dans notre pays, il acquiert la bourgeoisie de Bâle et la nationalité suisse en 1955.

La liste des travaux de M. Dahn est éloquente. On y relève plus de cinquante-cinq titres de travaux traitant de questions variées, mais se rapportant essentiellement aux divers domaines de la chimie organique. Il ne nous est malheureusement pas possible de nous y arrêter très longuement. Nous nous en voudrions cependant de ne pas signaler l'évolution prise par les recherches de M. Dahn depuis son séjour à Londres en 1957. Se spécialisant dans le domaine des mécanismes réactionnels, il étudie les mécanismes d'oxydation, des réductones, ces corps organiques de force réductive spéciale, comme la vitamine C par exemple. Disons pour terminer que les recherches de M. Dahn dans le domaine des isotopes de l'oxygène représentent également une part très importante de sa contribution à la recherche scientifique.

Nous nous réjouissons donc du choix fait par la Faculté des sciences et le Conseil d'Etat en 1960 et sommes heureux aujourd'hui

de le confirmer par la promotion à l'ordinariat de M. le professeur Hans Dahn.

M. le professeur HENRI RIEBEN est né le 23 mars 1921 à Epalinges, sa commune d'origine. Il fréquente les écoles primaires de son village natal, les classes primaires supérieures de Lausanne, puis l'Ecole supérieure de commerce, où il obtient en 1942 son certificat de maturité. Il s'immatricule alors à l'Ecole des hautes études commerciales de notre Université. Licencié en 1946, il couronne ses études par le grade de docteur ès sciences commerciales et économiques, grade qui lui est décerné en 1954 à la suite d'une thèse remarquable de volume et de densité intitulée « Des ententes de Maîtres de Forges au Plan Schuman ».

M. le professeur Rieben entre alors dans la vie pratique. En 1946, il est à Bâle, dans la maison Küderli et C^{ie}, qui s'occupe de fers et de métaux. Son sens commercial, sa vivacité d'esprit le font d'emblée remarquer et il occupe successivement les postes de chef de division, de mandataire commercial puis d'attaché au service financier de la Direction générale à Zurich.

A côté de ses occupations professionnelles, M. Henri Rieben participe à l'élaboration et à la mise au point d'une étude sur les problèmes économiques et commerciaux du marché mondial de l'acier, pour le compte de la section de l'acier de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Durant cette période, M. Henri Rieben conduit pour son propre compte des études relatives à la politique d'approvisionnement du marché suisse du fer. Il a l'occasion de faire dans notre pays un certain nombre de conférences très remarquées sur l'objet de ses préoccupations, notamment à l'Association suisse des marchands de métaux, à la Convention des marchands de fer ou encore à la Nouvelle société helvétique.

En 1955, M. Henri Rieben entre dans l'enseignement supérieur à la suite de sa nomination par le Conseil d'Etat comme chargé de cours de l'enseignement à l'Ecole des hautes études commerciales, en remplacement de M. le professeur Schiess, décédé. Ses débuts

dans cette nouvelle activité sont prometteurs, et deux ans plus tard, il est nommé professeur, à la tête d'une chaire nouvelle consacrée aux problèmes d'intégration européenne.

Ceci nous amène tout naturellement à vous présenter maintenant le Centre de recherches européennes, institution qu'il dirige depuis 1958. Ce Centre est, par rapport à la chaire universitaire, ce qu'est le laboratoire à une chaire scientifique dans lequel les connaissances acquises sont réunies, soumises à l'épreuve de l'analyse, de l'expérimentation et de la critique. Dès sa création, le Centre de recherches européennes s'est attaché à l'étude de l'effort d'union déployé par les pays d'Europe pour répondre aux impératifs d'une nouvelle révolution industrielle : exploration économique, à l'échelle des Six, de l'ensemble de l'Europe occidentale, étude particulière des incidences sur le plan économique suisse, etc. L'activité du Centre s'étend de la politique mise en œuvre pour une union de l'Europe aux conséquences de cette union pour les pays intéressés et pour les pays tiers, à son incidence sur les structures économiques, industrielles, sociales et financières, ainsi que sur l'orientation de la politique économique de notre pays.

L'activité débordante déployée depuis quatre ans par le Centre de recherches européennes se manifeste par le nombre et la variété de ses publications, dont M. le professeur Rieben est souvent l'auteur, et toujours l'initiateur et l'animateur. Citons parmi ces titres « l'Euratom », « La Suisse et l'Europe », « L'Horlogerie et l'Europe », « La Communauté européenne charbon acier », « Equilibre européen et solidarité mondiale », « La Suisse et le marché commun », ou encore « Le Canton de Vaud à la croisée des chemins », récemment paru, analyse pénétrante de la situation de notre canton et de ses possibilités de tenir sa place dans un monde en pleine évolution.

En un résumé imposé par le temps (celui de l'horloge), nous rappellerons que M. le professeur Rieben a pratiqué durant dix ans le marché suisse et européen de l'acier, collaboré à certains travaux préparatoires de l'organisation du marché sidérurgique européen, accompli pendant un an en qualité d'expert de l'ONU une mission chargée de définir une politique de solidarité entre pays exporta-

teurs et importateurs, coopéré avec le président Jean Monnet comme secrétaire administratif de diverses associations du comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe ; qu'il est membre de la commission fédérale de l'Automation et qu'enfin il a été appelé par le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg en qualité de juge-arbitre dans le conflit social de l'industrie lourde de ce pays.

Sa promotion à l'ordinariat est une juste récompense à un économiste dont l'œuvre est considérable et qui a encore beaucoup à donner à notre pays.

Nous avons le plaisir de vous présenter maintenant le professeur de l'EPUL, chargé dans notre grande Ecole technique de l'enseignement des constructions métalliques et des constructions en bois. Le titulaire de cette chaire doit posséder une grande expérience dans le calcul et l'établissement des projets d'ouvrages, et une solide connaissance pratique tant des travaux d'atelier que de ceux de montage. Il doit en outre être apte aux études théoriques indispensables à la recherche scientifique, en général comme dans le domaine particulier des ponts et des charpentes. Ces qualités, reconnues déjà à M. MAURICE COSANDEY lorsqu'il fut distingué pour succéder au professeur Fritz Hübner, se sont affirmées encore au cours de dix ans de professorat.

Exerçant à côté de son enseignement une activité dans l'industrie privée, il a toujours su allier l'expérience de la pratique à la rigueur de l'enseignement universitaire. Précieux collaborateur d'une grande entreprise lausannoise, titulaire d'une chaire importante, il a su jouer un rôle en vue non seulement dans les milieux industriels, mais aussi au sein des conseils de l'Ecole polytechnique de notre Université. Les responsabilités qui lui ont été confiées sur le plan de l'entreprise et de l'enseignement, comme aussi sur le plan militaire — il est commandant d'un groupe d'obusiers —, des commissions de la Société des ingénieurs et des architectes, ou encore de l'Union suisse des constructeurs de charpentes métalliques, prouvent la valeur de sa personnalité. Ses étudiants en ont grandement bénéficié.

Disons quelques mots de sa vie, de ses études et de ses travaux. Originaire de Sassel, il est né au début de 1918 à Lausanne, où il accomplit toute sa scolarité, terminée en 1940 par le diplôme d'ingénieur civil de notre Ecole, dont il reçoit à cette occasion le Prix de l'Association des anciens élèves. Durant quatre ans, il est l'assistant et le collaborateur du professeur Hübner, avec lequel il entreprend de nombreuses constructions et de remarquables essais sur ouvrages. Après un stage de quelques mois chez Th. Bell et C^{ie}, à Krienz, il est appelé en 1954 comme ingénieur dans l'entreprise Zwahlen et Mayr, à Lausanne, où il occupe actuellement le poste de directeur adjoint.

Parmi les travaux industriels originaux effectués sous sa direction dans le cadre de cette entreprise, nous pouvons citer la charpente d'ancrage des blondins de la Grande Dixence, les conduites sous-lacustres des Services industriels de Genève, le pont sur le Rhône à Chamoson, le bâtiment Nestlé à Vevey, la charpente en alliage d'aluminium pour un cinéma à Genève, véritable réalisation d'avant-garde, et encore la halle V du Palais de Beaulieu, siège de tant de manifestations sportives, où le dessin gracieux, presque léger, de la charpente aux fers croisés satisfait aussi bien l'œil de l'artiste que l'esprit de l'ingénieur. Intuitif et pratique à la fois, se défendant d'être un théoricien, M. Cosandey n'en est pas moins un habile manœuvrier de la théorie. Il a publié de nombreux articles dans des revues suisses et étrangères, touchant aux problèmes que posent les constructions métallurgiques ou les constructions en bois, qui apportent une contribution certaine au développement de la technique dans notre pays.

Sensible au caractère social et humain des diverses activités, il a participé à de nombreuses conférences et écrit plusieurs études sur les questions générales de la profession, la dernière sur « L'adaptation des états-majors d'entreprises aux impératifs techniques et économiques ».

Parmi les praticiens et les constructeurs, il occupe aujourd'hui une place de premier plan. Le Conseil d'Etat est heureux de le souligner en lui conférant aujourd'hui le titre de professeur ordinaire de notre Université.

La chaire de langue et littérature allemande doit évidemment être occupée par un philologue spécialiste, mais il est souhaitable, et ce n'est pas toujours possible, de choisir un titulaire connaissant notre mentalité et capable par là même de faire chez nous mieux comprendre et aimer la culture germanique. Nous avons eu cette chance en faisant appel à M. le professeur WERNER STAUFFACHER, qui a fait toutes ses études universitaires en Suisse romande. Nous en avons une autre, tout aussi rare, celle d'avoir parmi nous un ressortissant de ces cantons qui nous ont précédés de quelques siècles dans la Confédération suisse, puisqu'il est originaire de Glaris.

Né le 6 mars 1921 à Buchs, où son père était instituteur, il fréquente les classes primaires et secondaires de cette localité puis les classes supérieures du gymnase de Saint-Gall. En possession d'un certificat et maturité, type latin-anglais, il vient à Genève, où il s'inscrit à la Faculté des lettres de l'Université. Il suit en particulier les cours de français du professeur Marcel Raymond, d'allemand du professeur Bohnenblust et d'anglais du professeur Häusermann, et obtient sa licence ès lettres modernes en 1944.

Nommé peu après secrétaire de la Commission fédérale pour l'édition complète des œuvres de Carl Spitteler, il s'est initié aux exigences scientifiques des travaux d'édition tout en complétant ses études par un travail de chartiste spécialisé, puisant dans les manuscrits du poète déposés à la Bibliothèque nationale, déchiffrant ses journaux intimes sténographiés, y découvrant une foule de renseignements précieux. Simultanément, il décide de rédiger une thèse sur l'œuvre lyrique de Spitteler, travail au cours duquel il se propose de suivre l'évolution de chaque poème à travers les divers manuscrits.

En 1950, après avoir soutenu à l'Université de Genève sa thèse intitulée « Carl Spittelers Lyrik », il entre dans l'enseignement officiel de ce canton, à l'École d'études sociales, puis à l'École supérieure de commerce. En 1952, nommé professeur d'allemand à l'École cantonale et à l'École normale supérieure de Saint-Gall, il retourne en Suisse alémanique, mais pas pour longtemps ; l'année suivante, notre Université viendra le chercher pour succéder à M. le professeur Bohnenblust, qui prenait sa retraite.

Par sa formation et ses diverses activités, il était parfaitement préparé pour reprendre l'enseignement de la littérature et de la langue allemande à notre Faculté des lettres. En outre, son expérience de l'enseignement de l'allemand, dans des classes du second degré, à des jeunes gens de langue française, le rendait particulièrement apte à former les maîtres de nos collèges vaudois, au moment où débutait la réforme de l'enseignement secondaire.

Les travaux d'édition de M. le professeur Stauffacher témoignent de ses qualités d'ordre, de précision, de minutie dans l'analyse des textes, alors que son œuvre de critique littéraire montre la diversité de ses intérêts et révèle une vaste culture.

Ajoutons enfin que depuis 1960, il préside la Société des germanistes suisses, que l'an dernier, au cours du Congrès de littérature comparée à Amsterdam, il a fait une communication très remarquée sur les relations entre Spitteler et Andersen et que, depuis l'automne 1960, il est le doyen de notre Faculté des lettres.

Aussi le Conseil d'Etat est-il heureux de promouvoir à l'ordinaire un professeur dont l'enseignement est apprécié tant par sa valeur que pour l'esprit qui l'anime et dont la bienveillance à l'égard des étudiants s'est manifestée si souvent et de tant de manières. Il lui donne en même temps une marque de confiance pour la tâche qu'il accomplit dans notre Université.

Bourgeois de Berne, le professeur CHRISTIAN MÜLLER est né le 11 août 1921 à Münsingen, où son père, actuellement professeur de psychiatrie à l'Université de la Ville fédérale, était alors directeur de l'Hôpital psychiatrique. Après avoir suivi les classes primaires et secondaires de Berne, M. Müller entreprend ses études médicales à Genève puis dans sa ville d'origine. Une fois son diplôme fédéral de médecin obtenu, en automne 1946, couronné la même année par le doctorat de la Faculté de Berne, il accomplit différents stages pour parfaire sa formation à Bruxelles, Paris, Zurich et à l'Institut de médecine aéronautique de Dübendorf. En 1953, il est nommé médecin adjoint à la Clinique psychiatrique universitaire de Lausanne. Il quitte ce poste en 1957 pour occuper celui de chef de clinique à la Clinique psychiatrique du Burghölzli, et, en 1958,

il est nommé privat-docent à la Faculté de médecine de Zurich ; durant cette période, il effectue de nombreux voyages à l'étranger, où il est appelé à donner des conférences fort remarquées.

M. le professeur Müller, membre de la Société suisse de psychanalyse et membre du Comité national suisse d'hygiène mentale, fut, en 1956, l'initiateur, avec le professeur Benedetti de Bâle, du premier Symposium international sur la psychothérapie de la schizophrénie à Lausanne. Deux ans plus tard ces mêmes médecins organisent un second symposium, qui, comme le premier, suscite un grand écho à l'étranger.

En automne 1957, le professeur Christian Müller est appelé par l'Organisation mondiale de la Santé à participer comme expert à un groupe d'étude sur la schizophrénie. Ses publications, près de cinquante titres, touchent à de nombreux problèmes de la psychiatrie clinique et policlinique. On lui doit des recherches psychosomatiques, des travaux sur les aspects psychologiques et psychiatriques de la sélection de nos pilotes militaires, sur la structure de la névrose obsessionnelle et sur la catamnèse de ces névroses, et un ouvrage important *Mikropsie und Makropsie*, paru en 1956. Mais, à côté de travaux à la pointe de la connaissance actuelle, M. le professeur Christian Müller s'intéresse à l'histoire de la psychiatrie (il a publié des études sur Gottlieb Burckhardt et Pierre Dubois), un violon d'Ingres révélateur d'un esprit large, apte à combiner les expériences traditionnelles, qui ne sont pas toutes périmées, avec les découvertes scientifiques les plus modernes.

M. le professeur Christian Müller était donc parfaitement bien préparé pour reprendre en automne 1960 la direction de l'Hôpital psychiatrique de Cery et la chaire de clinique psychiatrique de l'Université, fonctions où il succéda au professeur Steck. Conscient du rôle de l'hôpital psychiatrique au sein de la communauté qu'il dessert, il s'efforce de ne pas cultiver, dans le cadre de sa clinique, un esprit doctrinal rigide, mais de stimuler les intérêts divers de ses collaborateurs. Quant aux malades, il préconise de créer pour eux ou de développer de nouvelles institutions à côté de l'Hôpital lui-même, non seulement comme l'office

médico-pédagogique et la polyclinique psychiatrique qui existent déjà, mais également des « hôpitaux de jour », des ateliers intégrés, au sein même de la communauté.

Tous ces problèmes, M. le professeur Müller les connaît et s'efforce de les résoudre. Avec l'esprit qui l'anime, les collaborateurs dont il s'entoure, il est certain d'y parvenir. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, en lui accordant la promotion à l'ordinariat, a voulu d'une part marquer l'estime qu'il a pour le praticien, le savant, le professeur, et d'autre part témoigner sa confiance en celui à qui il a confié la direction d'un hôpital comme celui de Cery.

Lors du départ de M. le professeur Jacques Freymond, appelé à la tête de l'Ecole des hautes études internationales de Genève, l'Université nous proposa de faire appel à M. JEAN-CHARLES BIAUDET pour occuper la chaire d'histoire moderne à la Faculté des lettres. M. Biaudet était parfaitement bien préparé à assumer cet enseignement, tant par ses études que par la carrière qu'il avait faite aux Archives cantonales vaudoises tout d'abord, puis à la Bibliothèque cantonale et universitaire, dont il était le directeur. Par ailleurs, il avait à son actif un certain nombre de publications, et sa réputation dans les milieux des historiens était solidement établie.

Originaire de Rolle, M. le professeur Biaudet est né le 19 février 1910 à Territet, où son père était ingénieur. En 1914, ses parents partent pour l'étranger et il fait toutes ses études primaires et secondaires à Paris et à Alger. Après avoir obtenu son baccalauréat dans cette dernière ville en 1931, il est contraint par son état de santé de rentrer en Suisse. Il s'immatricule alors à l'Université de Lausanne. Après une longue période de maladie, il termine la première partie de ses études en 1936 par une licence en sciences politiques. Attiré par les lettres et désireux de préparer une thèse, il se rend à Berlin puis à Paris. Obligé une nouvelle fois d'interrompre ses études sur ordre médical, il rentre au pays. Il continue à suivre néanmoins les cours de notre Université et soutient en mai 1941 une thèse très remarquée sur « La Suisse et la monarchie de juillet », thèse qui lui vaut les félicitations du jury.

Au cours d'études particulièrement brillantes, il obtient le Prix de la Société vaudoise d'utilité publique et par deux fois le Prix Whitehouse.

Le 19 février 1943, le Conseil d'Etat le nomme premier sous-archiviste aux Archives cantonales vaudoises, puis dès 1945 lui confie un cours à la Faculté des lettres sur « La Suisse au XIX^e siècle ». Deux ans plus tard, il est chargé du cours d'« Histoire de la Suisse contemporaine » à l'Ecole des sciences sociales et politiques. En 1950, M. Biaudet quitte les Archives cantonales pour prendre la direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire, qu'il assumait avec beaucoup de compétence jusqu'au moment de sa nomination à l'Université en 1955. Il est un des auteurs des projets de transformation qui ont permis à notre Bibliothèque de prendre l'essor dont elle jouit actuellement.

Nous avons fait allusion, il y a un instant, aux travaux et publications de M. Biaudet. Ils touchent à l'histoire générale, comme « Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir », à l'histoire suisse, où nous trouvons, à côté de sa thèse, les « Echos du Sonderbund », « Les partis politiques en Suisse » ou encore « Les origines de la Constitution fédérale de 1848 », à l'histoire vaudoise enfin avec « La Révolution vaudoise de 1845 », « Cent-cinquante ans d'histoire vaudoise », « Les souvenirs inédits d'Henri Monod », qu'il a publiés en collaboration avec son collègue le professeur Junod.

A côté de ces ouvrages qui ont valu à leur auteur l'estime des historiens et des critiques, M. le professeur Biaudet a écrit de nombreux articles dans la *Revue suisse d'histoire*, dont il est le rédacteur romand, la *Revue historique vaudoise* ou encore les *Etudes de lettres*. Il prépare actuellement un important ouvrage sur les « Mémoires inédits d'Henri Monod » ; membre du Conseil de la Fondation Pro Helvetia, il préside depuis 1960 notre Ecole des sciences sociales et politiques.

La promotion à l'ordinariat, que confère aujourd'hui officiellement le Conseil d'Etat à M. le professeur Biaudet, vient consacrer la valeur de son enseignement à la fois objectif et vivant ; il est aussi un témoignage de reconnaissance des autorités vaudoises pour

l'activité féconde qu'il a déployée aux Archives cantonales et à la tête de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Messieurs les Professeurs,

J'ai parfaitement conscience de ce que ces courtes présentations ont de sommaire, car j'aurais voulu m'étendre plus longuement pour chacun d'entre vous sur l'originalité et la valeur de vos travaux et faire mieux ressortir la diversité et la richesse de vos personnalités. Vous me le pardonnerez, sachant bien que nos auditeurs de ce jour sont venus non pour m'écouter, mais vous entendre sur l'un ou l'autre des sujets qui vous tiennent à cœur. C'est en écoutant un homme parler de ce qu'il aime qu'on apprend vraiment à le connaître.

Heureux de vous voir dès maintenant rattachés plus étroitement à notre Université, je souhaite que vous y fassiez une carrière non seulement féconde, ce dont personne ne doute, mais encore longue et heureuse.

DISCOURS DE M. GEORGES PERRIN
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT

Monsieur le Conseiller d'Etat,

L'intérêt que présente à mes yeux le droit international vous persuadera, je l'espère, que ce n'est pas seulement pour sacrifier à l'usage que je tiens à vous exprimer ma gratitude, comme je tiens à l'exprimer au Gouvernement vaudois et à l'Université. En m'élevant à l'ordinariat, vous avez voulu marquer l'importance d'une discipline qui étudie les droits et les obligations de ces puissances rivales et armées que sont les Etats et touche ainsi à l'un des deux ou trois problèmes essentiels de notre temps.

Mesdames, Messieurs,

Personne ne songe au droit international qu'il ne songe à la guerre, la guerre que ce droit n'a pas empêchée dans le passé et dont il ne peut aujourd'hui écarter la menace. Cet échec est si visible qu'il fait oublier les domaines où l'intérêt commun des Etats les conduit à s'entendre.

C'est ainsi que l'efficacité réelle, quoique limitée, du droit international n'est pas toujours reconnue. Si l'esprit le moins observateur ne peut s'empêcher de remarquer la circulation des idées, des personnes et des choses, il ignore volontiers la somme de travaux et de négociations que l'organisation de ce grand mouvement exige des chancelleries. Les conventions collectives qui en sont le fruit, qu'elles portent sur l'entraide judiciaire, les transports ou les tarifs douaniers, ont une nature hautement technique, peu

propre à exciter l'attention. Songez cependant qu'elles sont essentielles à la satisfaction de nos besoins, tant sont nombreux les liens entre individus ou sociétés de nationalité différente, tant est universel ou presque le marché des objets les plus communs comme les plus précieux. Enfin, malgré l'absence de sanctions, lesdites conventions sont aussi fidèlement respectées par les Hautes Parties contractantes que le sont les lois internes par les particuliers. La crainte d'une force publique organisée est ici remplacée par la conscience d'un intérêt politique commun et par le jeu de la réciprocité.

Comme il en va pour toute règle, l'interprétation de ce droit conventionnel suscite parfois des divergences d'opinion. Les différends qui en résultent sont presque tous réglés par des négociations diplomatiques, chacune des Parties attachant plus d'importance à l'ensemble de ses relations avec l'autre qu'au triomphe de ses vues dans l'affaire dont il s'agit. Certains litiges enfin, soumis pour la même raison soit à des commissions arbitrales, soit à la Cour de La Haye, ont donné lieu à une importante jurisprudence.

Peut-être me permettrez-vous de relever certains traits de l'œuvre commencée en 1922 par la Cour permanente de justice internationale et continuée, après la deuxième guerre mondiale, par la Cour internationale de justice.

Aucune contestation juridique entre Etats n'est simple. La moins considérable se réfère à des faits complexes, parfois fort anciens, oppose des arguments variés, met en jeu des règles dont les rapports ne sont pas nécessairement évidents, suscite enfin des analogies avec d'autres espèces, toujours différentes cependant par quelque trait singulier. Aussi, à qui ne connaîtrait que le texte des arrêts, eût-il pesé leurs considérants aussi attentivement que leur dispositif, pourrait s'appliquer la maxime de La Rochefoucauld : « Pour bien savoir les choses, il en faut savoir le détail, et comme il est presque infini, nos connaissances sont toujours superficielles et imparfaites. » La méthode suivie par les deux Cours, dans leurs très remarquables Recueils, surmonte cet obstacle, autant que le permet l'infirmité de notre esprit. Une première collection est consacrée aux documents, mémoires et plaidoiries,

si bien que le lecteur peut repasser dans son esprit la totalité des circonstances et des arguments figurant au dossier, au lieu de n'en prendre que la vue nécessairement résumée qu'en donnent les arrêts.

Quant à ceux-ci, groupés dans une collection distincte, ils sont suivis des déclarations des juges, qui, partageant les conclusions de la majorité, y parviennent par des voies partiellement ou totalement différentes. Ce sont les opinions individuelles, auxquelles viennent s'ajouter les opinions dissidentes des juges de la minorité, opinions également motivées et parfois très fortement.

Il est étrange qu'un tel système, qui ne dissimule ni les oppositions les plus tranchées, ni les plus légères variations, n'engendre pas la confusion. Or, bien au contraire, en dépit de points obscurs, mais dont l'obscurité est la conséquence inévitable de coutumes contradictoires ou de textes sybillins, il se dégage de cette jurisprudence certaines règles maîtresses, patiemment obtenues par l'accord des meilleures têtes de la Cour, règles concernant par exemple la procédure, la compétence, l'interprétation des actes unilatéraux et des traités, les éléments de la responsabilité, l'exercice de la protection diplomatique, la nature et l'étendue de la réparation.

Les juges étant choisis afin que soient représentés à La Haye « les grandes formes de civilisation et les principaux systèmes juridiques du monde », cette entente sur le terrain du droit entre des esprits que tout pourrait diviser, mais qu'unit une commune rectitude, est un témoignage assez considérable de l'unité de la pensée juridique.

Preuve non moins forte de cette unité, le recours aux principes généraux communs aux grands droits internes, ces principes étant indispensables au raisonnement aussi bien dans l'ordre international que dans les ordres nationaux.

Que des juges enfin aient opiné contre la thèse soutenue par leur Etat d'origine nous assure que l'indépendance politique, si nécessaire à l'art dangereux de dire le droit, n'est pas absente de ce tribunal.

Mais que pèsent, Mesdames et Messieurs, de tels résultats, en eux-mêmes si remarquables, au regard du fait que la Cour de La Haye ne jouit que d'une compétence facultative, ce qui signifie qu'elle ne peut se saisir d'un différend qu'avec le plein consentement aussi bien de l'Etat défendeur que de l'Etat demandeur. Ce principe fondamental selon lequel rien ne se fait dans le domaine de l'arbitrage et de la justice internationale sans l'accord des deux Parties a pour effet de soustraire presque tous les conflits politiquement graves à un règlement raisonnable, basé sur le droit positif ou sur l'équité.

Partout où l'exigent les intérêts que sa classe dirigeante considère comme vitaux, l'Etat souverain, qui conserve comme dans le passé le monopole de la force sur son territoire, entend ne se soumettre à aucune autorité extérieure, sinon à celles que lui impose l'inégalité des armements, des ressources ou des appuis. Les alliances ou les organisations régionales, si souhaitables qu'elles puissent être du point de vue de la production et de la défense d'une région ou même d'un continent, ne doivent pas à cet égard nous faire illusion. Elles ne font que déplacer le champ de l'anarchie, celle-ci pouvant se manifester aussi bien entre blocs d'Etats qu'entre Etats et cela par le même phénomène qui a rendu certains Etats fédéraux non moins agressifs que certains Etats unitaires.

Ainsi, malgré l'existence de la Cour de La Haye, malgré l'existence de très nombreuses organisations, le droit international ne remplit pas sa fonction essentielle, qui est d'assurer la paix et la sécurité, si bien qu'il y a toujours quelque vérité dans les paroles d'Hold-Ferneck : « Le droit international, c'est l'ordre dans les petites choses, le désordre dans les grandes. »

Cette curieuse coexistence de l'ordre et de l'anarchie, il est facile de l'illustrer par un exemple. Comparez l'œuvre efficace de l'Union postale universelle ou de l'Union internationale des Télécommunications avec le spectacle de confusion, de dissension et d'amertume qu'offrent les conférences du désarmement.

Est-ce à l'imperfection du droit qu'est dû ce grand échec, auquel la découverte de l'énergie contenue dans la matière donne une nouvelle gravité ? « Transformons hardiment les institutions,

disent certains, créons des pouvoirs supranationaux, rendons obligatoire la juridiction de la Cour. Nous mettons du même coup fin au désordre. »

Hélas, le droit n'a pas cette puissance et ceux qui la lui prêtent oublient que seules peuvent s'appliquer les règles qu'appelle l'état des mœurs, des convictions et des forces. Il en va ainsi du fameux droit de veto, dont, selon l'éminent Charles de Visscher, le principe s'inscrivait dans la réalité internationale avant même d'avoir reçu la sanction d'un texte.

C'est dire que le droit international ne peut triompher que lorsque s'affirme la conscience d'une communauté d'intérêts. Qu'il n'est efficace que quand se tait, non pas la politique, mais la politique conduite par ces formes actives de la sottise que sont la haine, la soif de domination, la méfiance et le fanatisme. C'est pourquoi il ne suffit pas d'amender la Charte des Nations Unies pour instaurer une paix véritable. Tout au contraire, nonobstant ses lacunes, ses contradictions et ses obscurités, le texte présent de ce traité pourrait constituer la base juridique de l'ordre, si la guerre se heurtait dans l'esprit des hommes à des obstacles insurmontables.

De tels obstacles existeront-ils un jour ?

La peur, une peur durable pouvant peut-être agir sur nos funestes réflexes, je serais plus optimiste si je pouvais me convaincre que l'idée de la guerre et l'imagination de ses effets ont autant de force sur nos esprits que nous nous plaisons à le dire. Mais dans l'existence que nous nous sommes faite, nos organes sont soumis à tant d'abus, notre pensée si souvent détournée d'elle-même, notre sensibilité si émoussée par le bruit, la hâte, le flot incohérent des images, que je crains le caractère intermittent de notre lucidité.

A peine un événement a-t-il ouvert nos yeux qu'un autre les referme. Notre espérance renaît sans que nous fassions rien pour la justifier, et nous nous hâtons d'oublier, tout à la ronde de nos besognes et de nos plaisirs, que la même machine qui nous fait vivre et nous divertit accumule, année après année, les instruments qui peuvent nous anéantir en quelques heures.

Tout semble se passer comme si nous voulions donner raison à l'un des plus sévères de nos juges, Pascal : « Nous courons sans souci dans le précipice, après que nous avons mis quelque chose devant pour nous empêcher de le voir. »

DISCOURS DE M. HANS DAHN
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Permettez-moi de vous adresser ici l'expresssion de ma profonde gratitude pour le grand honneur que vous m'avez fait, vous et l'Université de Lausanne, en me confiant la chaire de chimie organique de cette haute école. Je suis fier d'occuper une place illustrée, entre mes prédécesseurs, plus particulièrement par le professeur Kehrmann, qui a valu au laboratoire de chimie organique une très haute réputation. La promotion dont je suis l'objet est une marque de confiance bien propre à encourager mes efforts. Cet encouragement, j'en ai besoin pour remplir la tâche périlleuse qui est la mienne, de représenter une science dans laquelle les réalisations de la Suisse jouissent de la plus haute estime dans le monde entier.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, l'enseignement n'est qu'un des aspects de l'activité d'un professeur universitaire. L'autre est la recherche scientifique. En chimie comme dans la plupart des sciences naturelles, ces deux aspects sont solidaires. Plus que toutes les autres branches, l'industrie chimique exige que les étudiants terminent leurs études par un doctorat, pour pouvoir profiter de la formation additionnelle que ceux-ci gagnent en menant à chef un travail scientifique. En collaborant aux recherches d'un maître, le futur chimiste acquiert les moyens intellectuels et techniques qui lui seront nécessaires pour résoudre les problèmes qu'il rencontrera

plus tard dans son activité professionnelle. Ce travail lui permet, en même temps, de connaître l'état maximum d'avancement de la recherche scientifique de son époque.

Il est donc indiqué de se demander quelles sont les voies principales que suivent de nos jours les chercheurs en chimie.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e, deux problèmes surtout occupaient les chimistes organiciens : d'une part la classification des réactions chimiques, d'autre part l'analyse de la structure des produits naturels. La première de ces tâches est aujourd'hui presque accomplie ; bien qu'on découvre chaque jour des réactions nouvelles, on peut admettre que les plus importantes sont actuellement connues. L'étude de la structure des produits naturels n'est pas aussi avancée, mais les méthodes d'investigation sont si bien établies que l'on peut abandonner maintenant au travail de routine bien des recherches qui, autrefois, constituaient une magnifique aventure intellectuelle. Seule la détermination de la structure des protéines et d'autres substances de poids moléculaire très élevé reste, dans cet ordre de recherches, un tout grand problème, réservé à notre génération de chercheurs.

Si l'on fait abstraction de ces domaines plutôt classiques et des recherches à fins techniques, nous voyons que les deux directions les plus importantes de l'investigation chimique d'aujourd'hui et de demain sont la connaissance des processus biochimiques et l'étude approfondie des mécanismes des réactions.

La recherche biochimique tend à connaître l'activité de la matière vivante, sous l'angle de la chimie. Ce sont les méthodes de cette dernière que l'on utilise à ces fins, cependant, l'intérêt de cette recherche ressortit avant tout à la biologie.

C'est donc dans l'autre direction que je vois les perspectives de la chimie de l'avenir. L'étude du mécanisme détaillé des réactions chimiques est souvent appelée chimie théorique ; cette expression est toutefois peu heureuse, puisqu'elle désigne un travail purement expérimental. Il est vrai qu'on nomme aussi parfois chimie théorique plus particulièrement les calculs quantiques de la physique moléculaire. Ces travaux, qui ont donné des résultats très

intéressants, contribueront sans doute à l'enrichissement de nos méthodes de chimie, dans un avenir peut-être pas trop éloigné. Jusqu'à présent, toutefois, les calculs ont dû être fondés sur des données expérimentales et n'ont pas encore atteint un développement suffisant pour permettre des prédictions importantes. Laissant de côté cette activité, qui relève plutôt de la physique, la chimie a su se procurer, par des moyens expérimentaux, de nombreuses connaissances sur le détail des réactions chimiques. C'est en Allemagne que l'on s'engagea tout d'abord dans cette voie, mais la tendance à généraliser trop vite les résultats de recherches isolées conduisit à un échec.

En Angleterre, on imagina le procédé qui apporta les premiers succès et qui a été adopté généralement : on étudie une seule réaction au cours d'un très grand nombre d'expériences individuelles, dans lesquelles on fait varier systématiquement les facteurs de réaction. Les moyens principaux de cette recherche sont ceux de la chimie physique, tels par exemple que la spectroscopie, la thermodynamique et surtout la cinétique.

Cette étude approfondie de réactions individuelles a permis de constater que, très souvent, des réactions qui semblent simples, suivent un cours compliqué. Si, dans une molécule organique, il y a substitution d'un atome par un autre, il faut la rupture d'au moins une liaison entre deux atomes et la formation d'une nouvelle liaison. Ces deux phénomènes peuvent avoir lieu simultanément ou l'un après l'autre. Dans le cas d'une succession des processus, on peut constater la formation de produits intermédiaires, dont la durée de vie n'est que d'une très brève fraction de seconde et dont l'existence ne peut être décelée que par des moyens indirects. Dans la plupart des cas, une réaction de chimie organique est compliquée par le fait que le vrai réactif n'est pas celui qu'on ajoute, mais le produit intermédiaire qui doit se former tout d'abord. Malgré cette complication, on commence à bien différencier plusieurs étapes dans ces réactions. Le terme de cette recherche est la connaissance exacte de tous les stades de la réaction et des mouvements des atomes et molécules qui y prennent part. On voudrait pouvoir suivre la succession compliquée des mouvements

des atomes comme on peut le faire des mouvements d'un ballet classique. Il faut bien avouer que ce résultat n'a pas encore été atteint dans une seule réaction.

Au cours des deux dernières décennies, une série des plus importantes réactions a été étudiée de cette façon approfondie et on a pu en déduire la suite des étapes constituant la transformation. En comparant les résultats, on commence à entrevoir une systématique des étapes élémentaires des réactions ; on aperçoit aussi des étapes analogues dans des réactions très différentes en apparence. Il est même possible de se rendre compte de certaines lacunes dans le système des étapes de réactions possibles et, en prévoyant les circonstances dans lesquelles on peut espérer trouver les chaînons manquants, on peut prévoir les expériences à faire.

Il est évident que la recherche dans la direction que j'ai indiquée sollicite une étroite collaboration entre le chimiste d'une part et le physicien et surtout le physico-chimiste de l'autre. Elle demande aussi — comme tous les travaux scientifiques — des appareils modernes. C'est grâce à la générosité de divers groupements — parmi lesquels je désire citer ici plus particulièrement la Société Académique vaudoise — que nous avons pu acquérir les plus importants de ceux qui nous manquaient. Avant tout, cependant, le travail exige de jeunes collaborateurs capables et dévoués, qui considèrent la recherche scientifique pure comme une tâche de haute valeur. C'est sur eux que je fonde ma confiance en l'avenir.

DISCOURS DE M. HENRI RIEBEN
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

Les enseignements qui nous ont été confiés touchent à trois domaines complémentaires de la vie de nos sociétés.

Le premier concerne l'économie nationale. Son cadre a été défini par Ramuz lorsqu'il écrivait dans *Besoin de grandeur* : « Il y a une réalité historique, il y a une réalité géographique ; les peuples ont toujours tenté de les faire coïncider. » Quand, comment, à quelles fins l'action économique intervient-elle dans ce jeu fondamental des peuples ? Telle est la question à laquelle nous devons nous efforcer de répondre. Ce faisant, nous devons nous souvenir que les sociétés humaines constituent des organismes vivants, complexes, dont les divers éléments agissent et réagissent les uns sur les autres faisant apparaître, selon le moment, le lieu ou le mobile, des priorités différentes entre le politique, l'économique et le social. En raison de cette complexité, nous serons amenés à attacher beaucoup d'importance à l'observation directe et à l'étude comparée de multiples expériences. Or, nous avons précisément la chance de disposer dans l'étude économique de nos cantons d'un laboratoire particulièrement riche en expériences diverses et significatives. En effet, chacun de ces cantons a sa personnalité géographique et historique, sa physionomie, ses structures économiques et sociales. On peut dès lors s'attendre à ce que l'observation des stades de développement respectifs, l'analyse des causes de l'avance des uns et du retard des autres constituent, pour ceux qui s'y livrent, une utile introduction aux problèmes de la croissance de la société industrielle et urbaine et du sous-développement de certains secteurs ou régions sous-privilegiées.

Cette expérience, concentrée sur le milieu le plus proche, c'est-à-dire celui que l'on connaît souvent le moins bien, a en outre l'avantage de permettre de recourir à l'audition de praticiens et à l'enquête directe sur le terrain. Cette méthode de travail peut se révéler particulièrement féconde surtout lorsqu'elle s'appuie sur la mise en œuvre simultanée de plusieurs disciplines complémentaires.

Il est ensuite aisé d'étendre à volonté le champ de l'investigation et d'élargir le jeu des frontières, surtout lorsque les étudiants entrent eux-mêmes dans ce jeu en présentant des travaux sur l'économie de leur propre pays. Mais avant de franchir cette étape de la frontière des autres économies nationales, ce cours nous aura encore, à travers le laboratoire du Marché commun helvétique de 1848, préparés à aborder notre deuxième discipline : l'intégration européenne.

Précisément, après avoir tenté à plusieurs reprises de faire coïncider, par le recours aux armes, impératifs géographiques et impératifs historiques, nos voisins semblent avoir décidé d'unir leurs ressources et leurs efforts pour essayer de créer cette nouvelle frontière qui s'appelle : « Les Etats-Unis d'Europe ».

Il va de soi que, pour créer ou recréer le berceau d'une unité géographique et historique aussi profonde, nos voisins ont dû d'abord surmonter certains souvenirs et certains réflexes, tels qu'ils s'incarnent, par exemple, dans la politique d'assurance française sur la rive gauche du Rhin, ou bien dans la puissance d'attraction du triangle d'acier du combinat Ruhr-Lorraine sur l'Allemagne du Zollverein ou du III^e Reich, ou, enfin, dans la politique britannique d'équilibre des puissances continentales.

Pour surmonter de tels réflexes et de tels souvenirs, il fallait un acte de foi d'une nature et d'une portée exceptionnelles. Or un tel acte de foi ne pouvait normalement venir que de peuples décidés à faire ce qu'il fallait pour prévenir le retour des souffrances traversées. Aussi comprend-on que ceux qui n'avaient pas dû suivre le même itinéraire soient restés longtemps sceptiques et que certains soient même aujourd'hui encore sceptiques quant à la réalité de ce phénomène et de sa motivation.

Pourtant, il était clair que de la qualité de notre diagnostic allaient peut-être un jour dépendre la santé et la vitalité d'un organisme — celui de notre pays — qui ne peut vivre qu'en harmonieuse et étroite osmose avec le corps européen. Ce diagnostic pouvait en outre être d'autant plus décisif que nous nous savions doublement vulnérables au niveau du délicat et complexe équilibre de tensions stabilisées que constitue notre fédéralisme et au niveau de notre position concurrentielle mondiale.

Dès lors, face au regroupement du continent, nous pouvions, soit aller à contre-courant de l'intégration, soit nous abstenir de toute intervention dans le processus d'union, soit enfin tenter de concilier nos responsabilités nationales et européennes en participant, dès le départ ou le plus tôt possible, à la construction de l'Europe. Dans le premier cas, nous prenions le risque d'attacher le maintien de notre personnalité nationale à la défense d'un certain statu quo européen et de lier la poursuite de nos aspirations les plus profondes et les plus légitimes à la neutralisation, et peut-être même à l'échec de l'intégration de l'Europe. Dans le deuxième cas, nous choissions l'attente pure et simple, conformément à une stricte politique de neutralité. Dans le dernier cas, nous nous efforcions d'apporter une contribution directe à la construction de l'Europe unie, tout en veillant à prendre appui sur les forces de transformation ainsi déclenchées pour renforcer au maximum la substance et la clé de voûte de notre propre équilibre confédéral.

Si donc, le dossier Suisse-Europe a pris une telle place dans nos recherches et dans nos préoccupations, surtout depuis le déclenchement de la manœuvre périphérique de la zone de libre-échange, c'est que nous craignons dans une égale mesure les conséquences que la dilution du Marché commun aurait eues pour l'Europe et le prix que l'échec de l'opération précitée ne tarderait pas à coûter à notre propre pays.

Et maintenant, nous suivons avec une certaine angoisse et une certaine tristesse l'évolution des événements et des discussions.

Mais ce cours d'intégration doit, après avoir étudié la genèse de la décision, des phases et des formes de sa réalisation, des transformations qui en résultent pour les pays participants

et pour l'Europe dans son ensemble, s'attacher aussi à dégager les conséquences pour les pays tiers, et plus particulièrement pour les pays en voie de développement.

En effet, dans la mesure même où l'Europe, sous l'impulsion de l'intégration, accélère et diversifie sa croissance économique et son développement social, elle doit faire des efforts d'autant plus considérables pour tenter d'associer à sa marche en avant, dans une communauté fraternelle, les peuples sous-privilegiés. Elle est prédestinée à cette tâche, étant donné le rôle essentiel qu'elle joue déjà à l'égard de ces pays en qualité de premier débouché pour leurs matières premières. Mais elle est appelée à faire bien davantage encore dès l'instant que dans ces pays, tôt ou tard, probablement bientôt, l'effort d'industrialisation devra venir compléter et relayer l'effort agricole. Il faudra donc que l'Europe et les autres économies industrielles tiennent compte, dans l'aménagement de leurs spécialisations, du nécessaire rythme de croissance et de diversification des économies sous-privilegiées. Il faudra aussi un minimum de planification pour assurer la coordination désirable des programmes et des mouvements. Déjà cette double préoccupation est au cœur de la négociation que la Grande-Bretagne conduit à Bruxelles pour adhérer au Marché commun. Une préoccupation assez semblable joue aussi un rôle de premier plan dans la négociation qui s'est ouverte entre les Etats-Unis et la Communauté européenne et dans les discussions que l'Afrique et le tiers-monde entament avec elle.

Ce problème des rapports entre le Marché commun et les pays industrialisés d'une part et les pays en voie de développement d'autre part fournira progressivement la substance du cours consacré aux systèmes douaniers.

Comme on le voit, la matière ne fera défaut ni aux étudiants, ni au professeur. Aussi bien se garderont-ils de la prétention de vouloir épuiser ce qui est inépuisable. Leur seul souci sera d'apprendre à s'élever aux altitudes d'où l'on découvre de vastes horizons permettant de saisir la dimension des ensembles et les rapports entre les choses, puis de revenir à ces itinéraires plus familiers du milieu concret qui est le nôtre et où nous attendent décisions et responsabilités.

C'est dire donc que ce cours et que ce dialogue sont une forme d'hommage que nous tenons à rendre à ceux qui nous ont permis d'y accéder, à nos parents, à ceux qui nous y ont préparé et plus particulièrement à celui auquel nous devons l'essentiel de notre formation économique, notre maître, M. le professeur Firmin Oulès, et aussi à ces amis et compagnons de l'itinéraire de la pratique, aux disparus, Philippe de Selliers, William Waring, Constant Ouviaère, aux amis qui nous ont fait confiance dans l'action concrète, Willi Küderli, Jules Chuard, Marius Perrin, Gunnar Myrdal, enfin et surtout Jean Monnet.

C'est Keynes et puis Rostow qui ont montré tout ce que le développement de la société moderne doit au plaisir qu'il peut y avoir à prendre le risque de construire quelque chose, même en faisant abstraction de tout profit.

Or le plus bel encouragement que réserve la tâche entreprise réside précisément dans le spectacle qu'offrent tant de jeunes de notre pays ou venus d'autres pays pour étudier dans notre Université qui s'imposent de réels sacrifices pour entreprendre et mener à bonne fin de longs travaux sans bénéfice immédiat. Puisse le fruit de leurs recherches contribuer à éclairer ce chemin évoqué par Ramuz par où passe l'effort des peuples qui cherchent à faire coïncider les impératifs de leur géographie et ceux de leur histoire.

Pour ma part, je tiens à vous dire, Monsieur le Conseiller d'Etat, avec ma reconnaissance pour le geste que vous avez eu à mon égard en m'appelant à l'ordinariat, combien j'espère être digne du beau jeu auquel vous m'avez convié dans un canton que Ramuz appelait Pays et qui participe par sa géographie et par son histoire de notre triple vocation vaudoise, suisse et européenne.

DISCOURS DE M. MAURICE COSANDEY
PROFESSEUR A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

C'est un merveilleux privilège que d'enseigner. C'est aussi parfois une dure contrainte, car l'accélération du progrès technique et l'augmentation du nombre des étudiants sont des sollicitations auxquelles il est impossible, comme incorrect, de se soustraire.

En me conférant le titre de professeur ordinaire, vous renforcez ma foi et me donnez une preuve nouvelle de votre bienveillance. Mais je pense que par votre décision vous avez voulu surtout marquer l'importance que vous attachez à la chaire que j'ai l'honneur d'occuper et mettre en évidence le rôle captivant autant qu'essentiel que jouent le métal et le bois dans la construction. Je vous en suis très sincèrement reconnaissant.

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il peut paraître paradoxal de réunir dans une même chaire l'enseignement des constructions métalliques et celui des structures en bois. Cette contradiction n'est cependant qu'apparente, car de subtiles liaisons rendent ce rapprochement fructueux et source d'équilibre. D'un côté l'acier, matériau isotrope répondant bien au calcul, exigeant précision et méthode, de l'autre le bois, anisotrope, plus libre vis-à-vis de la théorie mais supposant une prescience de la construction. Ce côtoiement de qualités très différentes préfigure ce que doit réaliser le futur polytechnicien : une

harmonieuse synthèse de connaissances théoriques et pratiques qui lui permettra, avec l'appui de sa culture générale et de son intuition, de travailler avec le maximum d'efficacité. Cela revient à dire également qu'il faut se garder d'une spécialisation trop poussée et conserver les cours marginaux même au prix de quelques sacrifices apparents, mais non réels, ailleurs. Il est en effet indispensable que l'ingénieur prenne conscience d'emblée, c'est-à-dire pendant ses études, que le développement de la science ne crée aucun fossé entre les différentes disciplines, mais qu'au contraire il accentue leur interpénétration et leur interdépendance. Et ceci devrait conduire logiquement à proposer un correctif au principe de la liberté d'enseignement, au profit d'une coordination permettant à la fois d'alléger les programmes et d'augmenter les connaissances. L'Université deviendrait alors un tout dirigé vers une finalité à définir périodiquement.

Dans la hiérarchie des professions techniques du génie civil, l'ingénieur polytechnicien occupe avec l'architecte le sommet de la pyramide. C'est à lui qu'appartient donc le rôle de meneur de jeu retirant des théories générales le nécessaire pour la solution des cas particuliers. Il doit s'illustrer par son savoir qui sera d'autant plus étendu qu'il sera appelé à jouer un rôle plus élevé. Au temps de la construction des cathédrales, l'unité de doctrine et la coordination étaient assurés par le maître d'œuvre, à la fois architecte et ingénieur dont les connaissances lui permettaient de diriger la masse des bonnes volontés enthousiastes ou ferventes mais parfaitement incohérentes.

Depuis le XIX^e siècle les fonctions architecte et ingénieur se sont différenciées, un cloisonnement est né et aujourd'hui le maître d'œuvre pourvoit aux capitaux, l'architecte conçoit, l'ingénieur calcule, l'entrepreneur construit et la superposition de ces activités coïncide rarement. Ne nous étonnons donc pas trop si le coût des ouvrages ne s'est pas amélioré dans la mesure où l'aurait permis la mécanisation des moyens de production.

Nous formons des ingénieurs et il est essentiel de savoir pourquoi. Rétrécir son champ d'activité au calcul c'est le rabaisser à un rôle, important certes, mais de deuxième échelon. Les mathéma-

tiques, la mécanique, la résistance des matériaux et la statique sont des outils de travail indispensables, mais ne représentent nullement une fin en soi. L'ingénieur est un conseiller qui doit participer dès le début à la conception par une intime collaboration avec l'architecte et le maître d'œuvre. C'est son talent créateur qui doit être constamment mis à contribution, libre à lui, si la possibilité lui en est offerte, de confier tout ou partie des calculs à d'autres membres de son équipe. Certes la maîtrise de l'utilisation d'un outil ne peut être acquise qu'en le maniant mais pour une activité intellectuelle, l'exercice sporadique est concevable. Libéré ainsi d'une étreinte qui le rendrait vite indisponible, il pourra s'attacher à sa mission de conducteur perpétuant et développant au bureau ou dans l'entreprise l'enseignement qu'il a reçu.

Les constructions métalliques font principalement appel à l'acier : nom prestigieux évoquant à la fois le confort moderne et les puissants moyens de destruction, le travail du forgeron de village et l'étonnante grandeur d'une aciérie. Dans son admirable *Histoire sociale du travail*, le professeur Pierre Jaccard décrit les diverses philosophies qui au cours des temps ont rejeté ou glorifié le travail. L'aciérie du XX^e siècle, fortement mécanisée, me semble propre à montrer que quelle que soit l'opinion que l'on a sur ce problème, il est une évidence dont il faut se pénétrer : l'effort qui forme le caractère et rend les loisirs appréciés ne doit pas disparaître du travail. Lorsqu'il suffira de pousser sur un bouton par deux fois pour avoir terminé sa journée, je crains fort que sera arrivée l'ère de notre décadence. A observer l'équipe chargée de déboucher l'orifice de coulée d'un haut fourneau pour laquelle ni l'effort ni le danger n'ont pu être éliminés, je revois avec force l'évocation de la lutte pour la vie faite dans la *Guerre du feu* de J. H. Rosny aîné, où le héros, après avoir reconquis le feu pour sa horde au prix d'efforts inouïs, reçoit sa récompense et la promesse d'un avenir meilleur.

Le développement des constructions métalliques est intimement lié à celui de l'acier. On peut défendre que la série de découvertes et inventions techniques entre les XVI^e et XIX^e siècles, prélude au développement scientifique et industriel actuel, résulte d'une

mutation cérébrale. Je ne puis m'empêcher d'en voir une sorte de preuve dans l'évolution de la fabrication de l'acier. Depuis plus de deux mille ans avant Jésus-Christ, où le fer provenait de météorites, jusqu'au début du XVII^e siècle, la métallurgie du fer n'a connu que des progrès modestes. Dès lors, sous l'influence présumée de cette mutation de l'intelligence caractérisée par l'amélioration des possibilités d'observation et de représentation, les progrès sont foudroyants. Dès 1735 environ, le coke remplace le charbon de bois dans le traitement des minerais et c'est la voie ouverte à la fonte liquide et aux premières constructions métalliques, tel le pont de Coalbrookdale, en 1779, dont le système statique et la conception de détail tenaient admirablement compte des caractéristiques du matériau résistant mal à la traction (fonte). En 1855, l'invention par Bessemer du procédé rapide d'élaboration de l'acier, conjuguée deux ans plus tard avec l'érection des laminoirs à profilés lourds, est le véritable point de départ de l'utilisation de l'acier dans la construction. En l'espace de trente-quatre ans, les ingénieurs et les industriels réussissent cette incroyable performance de partir à zéro pour aboutir, en 1889, au chef-d'œuvre que représente la tour Eiffel. Ce dernier exploit n'est cependant pas le seul et nous pouvons sincèrement nous émerveiller de la perfection atteinte en particulier dans les ponts. Ainsi celui de Firth of Forth, en Ecosse, achevé en 1890, franchissant des portées de 520 mètres, arrache aujourd'hui encore des cris d'admiration par les belles proportions de l'ensemble et le jeu harmonieux d'éléments massifs, parfois tubulaires, et de treillis délicats rappelant la dentelle à la compagne de l'ingénieur.

Il est évident qu'à la même époque d'autres ouvrages ont fait apparaître quelques ombres. Les constructions triangulées rivées donnent pour des dimensions modestes l'impression de fouillis et leur entretien est difficile. Aussi dès l'apparition de la soudure, au début de ce siècle, une évolution s'est faite dans le sens d'une utilisation constamment accrue du produit plat (tôles et larges plats), conduisant à des formes pleines et simples qui correspondaient également à la modification du goût, qui s'est progressivement affirmé par l'abandon de toutes fioritures pour ne garder

que l'expression pure de la fonction remplie. Parallèlement, les méthodes de protection de l'acier contre la corrosion se sont améliorées, pour aboutir aux moyens actuels de galvanisation à chaud ou à froid permettant de placer les constructions métalliques à un niveau comparable à celui des autres modes de construction.

Si le domaine incontesté de l'acier sur les plans techniques et économiques est celui des grandes portées, il représente par ailleurs un matériau de notre temps par ses immenses possibilités d'adaptation aux situations changeantes. Une structure peut être coupée, soudée, percée ou renforcée au gré des exigences multiples d'une exploitation en constante recherche. La construction métallique facilite ainsi la prévision à longue échéance, tout en permettant l'exécution économique dans l'immédiat. Certes son développement industriel se poursuit et des progrès pour pallier le manque de main-d'œuvre et l'influence du coût des capitaux peuvent être faits, mais nous n'atteindrons vraiment le but qu'une fois réalisées la normalisation et la coordination modulaire. Remarquons simultanément que la lutte entre l'économie et le technique, dans lequel est inclus l'esthétique, ne peut se décider en faveur du premier qu'au prix de quelques sacrifices au sujet des seconds. Par exemple, la fabrication automatique des structures de bâtiments comporte un retour partiel aux éléments boulonnés ou rivés, dont nous avons vu qu'ils présentaient quelques inconvénients.

Avec les constructions en bois, nous pénétrons dans un domaine où le sentiment s'exprime. Qui n'a pas admiré une fois ou l'autre une belle poutraison ou senti la poésie se dégageant d'un chalet bien construit, alors qu'une température sibérienne règne à l'extérieur ? Si l'enseignement des structures en bois est impuissant à mettre en équation cette impression, il trouve une compensation dans la richesse de l'apport d'une profession, qui a su garder, à côté d'un aspect mécanisé ou même automatisé, un côté artisanal imposé par le génie propre du matériau.

Ce dernier, qui n'est plus guère utilisé pour des ponts définitifs, reste la solution idéale pour les grands échafaudages ainsi que pour

la construction rurale, qui par tradition et par économie ne pourrait s'en passer ; l'ingénieur non plus d'ailleurs, car cultiver la construction en bois c'est allier de la manière la plus rationnelle, encore que la plus poétique, l'expérience, le savoir et l'intuition.

Pour terminer, permettez-moi de rappeler ici l'action de mon prédécesseur, le regretté professeur Hübner, dont l'amour des belles ossatures en bois et particulièrement celles du XVIII^e siècle a tellement contribué à donner aux ingénieurs un constant éveil vis-à-vis du comportement réel des ouvrages construits. Regrettons que le rythme actuel de la construction et le matérialisme plus accentué qui en découle rendent de plus en plus difficile la réalisation d'essais sur ouvrages existants, qui permettent pourtant de saisir la véritable sécurité.

DISCOURS DE M. WERNER STAUFFACHER
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Si les souvenirs d'une dépendance plus de deux fois séculaire sont restés très vivants dans ce pays, on ne peut pas dire que les responsables de l'instruction publique et de l'Université aient jamais gardé la moindre rancune à l'égard de la langue et de la littérature allemandes, que les maîtres d'autrefois ne représentaient certes que très théoriquement. On a donné depuis longtemps à l'allemand une place importante dans les écoles et voici plus de quarante ans que la Faculté des lettres dispose d'un spécialiste pour cet enseignement. Il était heureux que cette nouvelle époque des études allemandes en Suisse romande fût inaugurée par un homme de la trempe de Gottfried Bohnenblust, Bernois d'origine, mais helvétique de cœur. Son enthousiasme, sa probité, son sens des responsabilités spirituelles, sa science sans défaillance leur donnèrent l'audience qu'elles méritent. J'espère continuer son œuvre dans son esprit et je sais apprécier avec gratitude, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'encouragement que vous venez de m'accorder.

Mesdames, Messieurs,

« Vous voyez devant vous, chose exceptionnelle, un professeur d'université parfaitement heureux de sa situation, aurait déclaré, il n'y a pas très longtemps, à un banquet officiel, l'un des germanistes les plus éminents de notre pays. Le gouvernement ne me verse-t-il pas un traitement considérable pour que je puisse me

consacrer à mon violon d'Ingres : l'étude de la littérature ? » L'imprudence était de taille, tant du point de vue des intérêts professionnels que dans la perspective de la réputation d'une science que je suis censé représenter, mais elle exprimait une vérité qui n'est peut-être pas réservée aux germanistes. Y-a-t-il des recherches scientifiques valables sans ce brin de passion gratuite et de folie qui caractérise l'amateur ? Dans mon domaine, cet élément est cependant plus important qu'ailleurs. Il n'est pas périphérique, mais central. Il l'est tant que l'on peut douter de l'objectivité de nos recherches. Si personne ne conteste le caractère strictement scientifique du travail dans les sciences exactes et même dans la recherche historique proprement dite, le professeur de littérature que je suis éprouve parfois des inquiétudes.

Mon domaine ne manque pas, bien sûr, de secteurs où la question angoissante de l'objectivité se pose avec moins d'acuité. J'avoue que j'aime à m'y réfugier quelquefois. Il fait bon examiner avec précision l'état actuel du subjonctif allemand, menacé de dissolution, il est réconfortant de déchiffrer un manuscrit difficile, de rétablir un texte dans sa version originale, il est rassurant de faire des recherches biographiques.

Mais plus nous approchons de l'objet central de notre activité, de l'œuvre littéraire elle-même, plus nous montons vers les sommets de la création poétique, plus notre confiance de chercheur nous abandonne, plus nous sentons notre démarche menacée. Que sont ces œuvres que nous lisons et que nous faisons lire, que nous expliquons et faisons expliquer ? Comment aborder ce monde de beauté et d'intelligence, fait de signes arbitraires, ceux du langage ?

S'il s'agissait de signes transmis à des compatriotes et contemporains — mais voici des signes d'une autre langue, peut-être d'un autre temps. S'ils parlaient de faits réels — mais nous voici devant un univers imaginaire, devant une espèce de jeu, grave sans doute, mais jeu tout de même. « Sehr ernste Scherze », nous dit Goethe, dans sa toute dernière lettre, à propos de *Faust*, qui pourtant n'était pas une plaisanterie, mais l'œuvre d'une vie...

Devant de tels phénomènes, comment se comporter en homme de science ? Une fois trouvé le sens précis des mots, une fois établi

le texte, une fois découvertes les circonstances de sa genèse, comment en pénétrer la signification profonde ? Comment « expérimenter », comment évaluer ? Comme méthode, il n'y a guère que la lecture, répétée. Elle fournit des résultats, comme toute expérience. Mais ces résultats, enfouis dans notre intériorité, ne sont pas seulement difficiles à tirer au clair, ils diffèrent d'un homme à l'autre, d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre et même, ce qui est particulièrement grave, chez un seul lecteur, d'un moment à l'autre. Avez-vous jamais songé que le professeur de littérature ne peut pas se fier, dans ses cours ou séminaires, à ses propres expériences, faites dans le passé ? Il doit les refaire, s'il veut rester authentique, s'il veut que son enseignement corresponde à la réalité du moment. Le voilà héritier du travail de Sisyphe ! Et plus les textes étudiés sont valables, plus il est nécessaire de les réexpérimenter ; moins on les possède, moins on les connaît, moins on les pénètre véritablement.

Mais c'est dans le désespoir même de ne jamais parvenir à la connaissance définitive d'un texte que s'ouvre finalement la dernière perspective, décisive, de la recherche en histoire littéraire. Les difficultés que nous rencontrons, l'incapacité de saisir la réalité littéraire une fois pour toutes, ne proviennent pas d'une défaillance du chercheur ou d'une méthode fautive que l'on pourrait remplacer par une autre. Elles sont le signe du mystère placé au centre de toute œuvre littéraire authentique, mystère de l'homme, suspendu entre le ciel et la terre, lancé dans cet espace et dans ce temps, en route vers une destinée inconnue. Comme tout mystère, il se manifeste aux yeux initiés et se dérobe aux mains impies. C'est de ce mystère que témoigne aussi, à sa façon, l'histoire littéraire allemande.

Chez Wolfram von Eschenbach, chez Gottfried von Strassburg, il apparaît déjà tout entier, inscrit dans le canevas des traditions médiévales. Puis, à certains moments, le poids du décor rhétorique menace de l'étouffer, mais il se réaffirme malgré tout dans les grandes œuvres du XVII^e siècle, nourries d'un intense sentiment religieux. A partir du *Sturm und Drang*, ses visages se multiplient : foisonnant de vitalité chez le jeune Goethe, délirant

d'enthousiasme chez Schiller, déchirant le voile des sécurités dans le mouvement pathétique des strophes de Hölderlin :

Zu mächtig, ach ! ihr himmlischen Höhen zieht
Ihr mich empor, bei Stürmen, am heitern Tag
Fühl ich verzehrend euch im Busen
Wechseln, ihr wandelnden Götterkräfte.

Qu'est-ce que l'homme ? Chez Kafka, il nous apparaît sous les traits d'un enfant abandonné dans l'immensité du continent américain, d'un homme accusé de je ne sais quelle faute par un tribunal insaisissable ou refoulé aux portes du château par une administration hautaine et suspecte, tandis que chez Thomas Mann le jeune Hans Castorp se perd pendant sept ans — « sieben Märchenjahre der Verzauberung » — au sein de la montagne magique avant d'être éjecté dans la boue de la bataille des Flandres. Dans la dernière pièce de théâtre de Max Frisch, *Andorra*, créée cet hiver à Zürich, c'est encore un jeune homme, enfant illégitime que son père fait passer pour un enfant juif, réfugié, afin de pouvoir le recevoir chez lui. Mais voici que ce garçon s'adapte au mensonge paternel, se transforme en juif, se conforme enfin à l'image grossière et infâme qui vit dans les autres. C'est pourquoi il serait écrit : « Tu ne te feras pas d'image taillée. » Se faire une image de l'homme, image palpable, c'est l'enfermer dans le fini, alors qu'il baigne justement dans l'infini.

Devant ces mille figures du mystère de l'humanité qui défilent devant nous dans notre marche à travers l'histoire littéraire, il est clair que nous ne pouvons adopter un point de vue purement objectif et arriver à des conclusions définitives. Nous passerions à côté de la signification essentielle des œuvres. Ce ne sont pas des objets, des choses appartenant à un monde dont nous pourrions nous distancer, mais ce sont des réalités liées à nous, chargées d'énergies qui nous irradient en quelque sorte. Elles nous posent des questions, elles nous mettent en question ; en les abordant, nous nous exposons à elles autant que nous les exposons à notre regard. Car nous sommes engagés dans la même aventure que ceux qui les ont créées, nous n'avons nullement atteint un point

fixe, nous nous mouvons avec tous les hommes à travers l'espace et le temps vers une destinée dont le mystère se renouvelle à chaque instant, à mesure que nous avançons. Et à mesure que nous avançons, notre vision des œuvres se transforme. Il est vrai qu'en même temps elle s'approfondit, s'enrichit et se précise et c'est, à l'extrême pointe de notre recherche, le seul avantage qui nous reste par rapport à la jeunesse qui nous entoure, nous écoute et qui voudrait apprendre à lire avec nous. Pour l'essentiel, nous sommes de niveau : des hommes parmi des hommes, à la recherche d'une destinée. Que pouvons-nous souhaiter de mieux ?

Toutefois, une dernière question se pose : Nous avons devant nous les futurs éducateurs de nos enfants. Il importe de savoir où ils les conduiront. La littérature peut-elle leur servir de guide ? Je n'ose pas répondre par un simple « oui ». Je ne pense pas seulement à l'immense domaine des œuvres de moindre valeur, il y a aussi, parmi les écrivains d'envergure, les séducteurs et les destructeurs. Il faut choisir et il faut mettre en garde. Ces opérations faites, on aurait tort d'attendre d'une œuvre un évangile, une morale, une politique, une vérité à embrasser telle quelle. Je préfère rappeler, pour terminer, les images évoquées par Schiller dans un de ses poèmes les plus célèbres : Des meurtriers ont assailli et tué Ibykus, le poète et l'ami des dieux. Inconnus, perdus dans la foule, ils assistent au spectacle de la tragédie antique. Le jeu des acteurs ne les transforme pas en saints, il ne les amène pas à la repentance et aux aveux conscients, mais il les rend vulnérables. Il abolit le mensonge. Dans l'atmosphère encore toute chargée du passage des Euménides, la vérité éclate en quelque sorte malgré eux. La justice peut entrer en scène, l'ordre divin est rétabli. Être vulnérables à l'esprit de vérité, prêts à l'accueillir, être libérés des entraves dont la vie nous entoure, ouverts nous aussi à l'inspiration créatrice qui nous est réservée — tel me paraît être le fruit de notre rencontre avec les grandes œuvres. Il est digne de la mission que nous avons reçue.

DISCOURS DE M. CHRISTIAN MÜLLER
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

C'est pour moi un devoir agréable de vous remercier, ainsi que le Conseil d'Etat, de l'honneur qui m'est échu par la nomination au titre de professeur ordinaire. En tant que l'un des plus jeunes membres de la Faculté de médecine qui n'a eu jusqu'ici que très peu l'occasion de servir la psychiatrie vaudoise, je ressens d'autant plus vivement l'honneur qui m'est dévolu. Je pense que cet honneur s'adresse surtout à la Clinique psychiatrique universitaire, dont je suis le médecin-chef et le directeur. Vous soulignez, ce faisant, l'importance de la recherche, de l'enseignement aux étudiants et aux jeunes médecins de la spécialité psychiatrique. L'asile d'aliénés n'existe plus. Même l'appellation d'hôpital psychiatrique est bientôt périmée et nous sommes aujourd'hui dans l'heureuse situation de remplir avec fierté la mission d'une Clinique psychiatrique universitaire. Je ne suis pas responsable de cet essor qui est le fruit du travail de mes prédécesseurs, les professeurs Mahaim, Preisig et Steck, à qui je suis heureux, ici, de pouvoir témoigner ma reconnaissance.

Mesdames et Messieurs,

L'objet de la psychiatrie se soustrait perpétuellement à une définition claire et à une approche par les sciences naturelles. C'est là sa grandeur et sa servitude. Les termes, tels que « âme »,

« conscience », « sentiments », « passions », ne définissent que mal le champ de la psychiatrie. Comment est-il possible, pour le psychiatre, d'observer, de classer et de rechercher les causes de leur déformation puisque, d'une époque à l'autre, d'un langage à l'autre et même d'un individu à l'autre, leur résonance est totalement différente. Le large spectre de l'existence humaine, de souffrance et de lutte s'offre, sans détour à nos yeux. Ce que Hippocrate a dit « Des effets des passions », nous le retrouvons en principe partout. Ainsi, Pinel, le père de la psychiatrie française, l'a exprimé dans une forme lapidaire : « On serait étranger aux vraies notions de l'aliénation si on ne remontait à son origine la plus ordinaire, les passions humaines devenues très véhémentes ou aigries par des contrariétés vives. »

Le psychiatre se trouve dans une situation désagréable par le fait qu'il se heurte partout aux limites de la connaissance humaine. On lui demande beaucoup, souvent trop. Il doit avoir la notion exacte de la structure du système nerveux central, doit embrasser avec précision toute la complexité de l'activité nerveuse ; de même il doit être versé dans les sciences morales, savoir tirer parti des courants philosophiques ; il doit être juriste afin de faire connaître aux tribunaux comment un homme poussé par la maladie peut en arriver au délit, au crime. Mais encore il doit être un organisateur capable de créer l'atmosphère hospitalière thérapeutique que réclament les malades qui lui sont confiés.

Mais il y a plus. Le public exige du psychiatre, tel d'un bon vieil oncle, des conseils dans les conflits vitaux les plus sérieux, dans les problèmes conjugaux par exemple ; il doit jouer le rôle de confesseur et tout en même temps servir de mère protectrice et de père compréhensif.

Pauvre psychiatre ! Qui lui reprochera de parfois se plaindre de son sort et d'envier ses confrères de la Faculté, dont le domaine est mieux délimité.

Il les envie aussi pour n'avoir pas à affronter continuellement, dans une lutte épuisante, les préjugés du public. Il arrive journellement au psychiatre de devoir expliquer à un couple de parents irrités que leur enfant ne souffre pas seulement d'un manque de

sommeil et d'une mauvaise circulation sanguine, mais de troubles affectifs graves qui nécessitent un séjour en clinique. Ce n'est pas là un hasard, car il règne dans la population confusément la notion que le concept de maladie mentale sert souvent à masquer un état fait de détresse et de souffrance certes, mais qui ne correspond guère à une entité pathologique au sens médical du terme. Nous retrouvons cette même méfiance chez les grands esprits et de notre temps et d'époques passées. Kafka, pour en citer un, écrit dans son journal : « Toutes ces prétendues maladies, si tristes que soient leurs formes, sont des réalités de croyance, des ancrages de l'homme en détresse dans quelque sol maternel. » C'est ainsi que le psychiatre vit continuellement dans un climat alourdi par une sourde méfiance et par des exigences qui dépassent ses forces, mais aussi il se trouve exposé à la critique du public.

« Comment ? direz-vous. Sont-ce là les paroles d'un professeur ordinaire frais émoulu qui doit, plein d'enthousiasme, défendre sa tâche devant cette assemblée ? » Croyez-moi, mesdames et messieurs, un psychiatre ne peut être secourable que s'il a la capacité de se libérer de tous préjugés et de toutes théories rigides et que s'il ne se laisse pas aller à une thérapeutique faite de pragmatisme routinier imbibé d'un mauvais optimisme professionnel. C'est là ma plus profonde conviction. Sa satisfaction, par contre, sera grande s'il se montre capable d'une disponibilité complète à l'égard du malade mental, de l'aider ainsi, soutenu par son savoir et son expérience. Il n'aura pas simplement remis une machine défectueuse en marche, mais aura influencé tout un destin.

Il ne sera plus effrayé par des conceptions théoriques contestables lorsqu'il aura été fasciné et bouleversé par l'individualité de chaque malade et de son histoire. Les aspects multiples, en facettes, de la psychiatrie, leur enracinement dans les disciplines les plus opposées, ne signifieront plus, pour le psychiatre, son insuffisance constante ; au contraire, il pourra voir confirmer dans cette diversité ses propres intérêts multiples et riches.

Il s'emploiera, gardant le contact avec les autorités et le public, à l'amélioration de nos institutions psychiatriques.

Dans ce dessein, il est naturellement lié à la législation cantonale. Le fait que, dans notre pays, chaque canton possède sa propre législation au sujet du traitement des malades mentaux, a des avantages et des inconvénients que je ne puis énumérer ici.

Un progrès a été réalisé sur le plan fédéral par l'intégration dans l'assurance-invalidité fédérale des malades mentaux. Par contre, nous cherchons en vain, pour la psychiatrie, une organisation comparable à la ligue contre le cancer, contre la tuberculose ou contre le rhumatisme. Une tentative dans ce sens a été rejetée avec l'argument que les maladies mentales n'étaient pas contagieuses. C'est là une argumentation pour le moins curieuse.

Bien que nous soyons heureux de ne pas connaître de vraies épidémies psychiques, nous sommes, comme psychiatres, préoccupés par des phénomènes possédant un caractère épidémique et contre lesquels nous avons à lutter.

En premier lieu, nous citerons les nombreuses drogues dont l'industrie chimique nous submerge. Que faisaient nos grands-pères lorsqu'ils se sentaient tendus, fatigués, dépressifs, irrités ? Ils allaient faire une promenade, prenaient un bain, se rendaient à l'église ou encore entreprenaient une partie d'échecs. L'*homo sapiens* de notre époque commence sa journée avec un stimulant sous la forme d'une amphétamine, à midi se fait ordonner un léger neuroleptique, et le soir il prend le somnifère prêt sur la table de nuit pour se laisser glisser dans les bras de Morphée.

Comme d'une corne d'abondance, les fabriques de produits pharmaceutiques déversent spécialités sur spécialités sur le marché et c'est un miracle que nous gardions encore la maîtrise de nos nerfs après les avoir tant stimulés, tonifiés, décontractés et forcés au repos. Avez-vous des complexes ? des contrariétés professionnelles ? Etes-vous surmenés ? L'apothicaire aura toujours le remède infaillible.

Il y a des années, lorsqu'on parlait dans l'enseignement psychiatrique de toxicomanes, l'on baissait la voix, prenait un ton éploré pour percer le mystère des morphinomanes, des cocaïno-

manes, de la toxicomanie au hachisch et à l'éther. C'étaient des cas rares, bizarres, qui inspiraient un peu d'horreur ; il s'agissait d'êtres qui, dans le tourbillon des grandes villes, menaient une vie dépravée et que l'on ne pouvait pas comparer avec nos bons citoyens de la bourgeoisie. Mais aujourd'hui, nous sommes tous devenus de petits toxicomanes et la propagande de l'industrie pharmaceutique nous berce dans la douce croyance que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Une épidémie d'un autre genre est la manie de vouloir saisir, standardiser et étiqueter nos semblables d'après des critères psychologiques. Aucune université populaire ne pourrait se permettre de ne pas donner au moins un cours de psychologie par semestre. L'ambition de bien des humains se borne à être « formé psychologiquement ». Cette ambition trouve ses exploiters habiles parmi des instituts privés qui, dans un cours de courte durée, servent à l'assoiffé de connaissances psychologiques, un condensé de Freud, Jung et Adler. Les tests se sont introduits dans les recoins les plus cachés de notre existence. On pose des questions, on demande des dessins, on interprète, on calcule, et plus le résultat se révèle compliqué et vague, plus il trouvera d'approbation. Pour passer dans la classe suivante, l'enfant doit être testé, le jeune homme l'est pour son apprentissage et le service militaire, la fiancée pour son futur époux, et bientôt nos vieillards devront passer un test qui décidera de leur entrée à l'asile de vieillards. Aucune industrie ne peut se permettre d'engager un employé sans avoir préalablement consulté l'oracle des tests. Et nous psychiatres ? Nous sommes un peu honteux et perplexes, tel un apprenti sorcier qui ne sait plus maîtriser les forces qu'il a libérées. Il faut l'admettre : la testologie a glissé des mains de la psychiatrie.

N'est-ce pas significatif que la Clinique psychiatrique soit encore un des seuls endroits dans notre ville où vous pouvez trouver un engagement sans être testé préalablement ?

Je ne puis parler, ici, des raisons de cette manie des tests. Il faudrait aborder les problèmes de l'insécurité dans le jugement et de l'éclatement des normes. Le désir de connaître l'autre est un désir légitime.

Mais pour le connaître et pour le saisir, il faut d'abord se connaître soi-même. Le *gnothi seauton*, cette devise grecque, signifie, pour le psychiatre, qu'il ne peut comprendre et offrir son aide aux malades mentaux que par une connaissance et une compréhension profonde de lui-même.

DISCOURS DE M. JEAN-CHARLES BIAUDET
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
ET A L'ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Monsieur le Conseiller d'Etat,

L'enseignement de l'histoire à la Faculté des lettres a été réparti, il y a vingt ans déjà, au départ de Charles Gilliard, entre trois chaires distinctes. Cette année pour la première fois, les titulaires de ces trois chaires se trouvent, tous trois en même temps, professeurs ordinaires. Avec la reconnaissance des historiens vaudois, je suis heureux de pouvoir vous exprimer publiquement, après tant de relations si diverses, si étroites, et si agréables aussi entretenues avec vous, mes sentiments de gratitude.

Mesdames, Messieurs,

En un temps où l'histoire est partout, dans les romans, au cinéma et jusque sur les bandes dessinées des journaux, la formule me plaît assez qui définit l'historien comme celui qui, aujourd'hui, est le seul à ne pas savoir qui étaient l'homme au masque de fer ou le bourreau mystérieux qui a tranché la tête de Charles 1^{er}. Et elle me plaît d'autant plus qu'elle rejoint la règle fameuse que l'historien, au dire de Cicéron, doit observer : *primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat ; deinde ne quid veri non audeat*. Ne rien oser dire de faux, oser dire tout ce qui est vrai !

A la fin de cette longue matinée, je n'entends rien vous apporter de nouveau ; je voudrais seulement, alors que si souvent la place de l'histoire est occupée par ses caricatures — la vulgarisation

incompétente et la propagande polémique — redire ici une ou deux choses très vieilles, mais que je crois justes et qui, pour cela, ne me paraissent pas trop vieilles.

Je pense que l'objet véritable de l'histoire est la recherche des causes profondes qui ont déterminé les faits historiques et que sa fonction est de proposer des explications. Pour cela, la rigueur de la méthode, la profondeur et l'étendue du savoir sont insuffisantes à l'historien sans la passion, la passion innée, ardente, sans partage, pour la vérité... Mais la vérité, notre très vénéré collègue le professeur Frank Olivier l'a rappelé, « loin de sortir toute nue de son puits, la Vérité ne se révèle qu'à regret. On ne la saisit jamais ; on cherche à la situer par des approximations successives. »

On raconte que Walter Raleigh, alors qu'enfermé à la Tour de Londres il écrivait la seconde partie de son *Histoire du monde*, a été interrompu un jour dans son travail par le bruit d'une querelle qui avait éclaté sous ses fenêtres. D'un regard attentif, il aurait suivi alors tous les incidents de la rixe. Le lendemain, causant de la scène avec un de ses amis qui en avait aussi été témoin et y avait même pris quelque part, il voit ses observations contredites par lui sur tous les points. Comment connaître la vérité sur des événements lointains, alors qu'on se méprend sur ce qui se passe sous vos propres yeux ? Raleigh jeta au feu le manuscrit de son *Histoire* ! Cette anecdote, dont je me garde bien de garantir l'authenticité, témoigne de la relativité de nos connaissances. On aurait tort cependant de reprocher aux historiens qui la rapportent de ne point suivre l'exemple du célèbre marin anglais. Leur but est la recherche d'une vérité qu'ils savent d'avance relative. Leur tâche est d'élaborer du passé la connaissance la plus vraie, la plus précise, la plus riche, mais cette connaissance, il va sans dire, n'est jamais qu'indirecte et sera toujours incomplète.

On s'est plu — et la polémique n'a pas toujours été stérile — à opposer l'historien « historisant » et le partisan de la *Kulturgeschichte*, de l'histoire dite « structurale ». Ce qui s'oppose en vérité — et alors irréductiblement — ce sont les historiens d'une part et, d'autre part, les écrivains qui conçoivent l'histoire comme « une vue perspective prise d'assez haut pour que disparaissent », selon

le mot de Charles Pouthas, « les encombrants et embarrassants détails dont l'omission ou l'ignorance permettent la construction de vastes synthèses. » Cette histoire-là, d'autant plus aisée que l'on sait moins de choses et qu'on méconnaît davantage le métier, elle a, même réussie, tout juste la valeur d'une vue de l'esprit. Elle mérite les sarcasmes de Paul Valéry.

Quant à l'« histoire-bataille » d'autrefois, il y a longtemps qu'elle n'existe plus. Le développement des sciences humaines a donné à l'histoire comme une épaisseur nouvelle. Prenant récemment congé de ses étudiants, le professeur Paul-Edmond Martin disait très justement : « Le passé nous apparaît tissé de bien des trames. Nous y rencontrons la pensée et l'action des hommes, l'accidentel et l'événement. Nous y rencontrons aussi bien des facteurs d'ordre général que d'ordre individuel, matériels et spirituels, des états de sociétés, des volontés pluralistes. » L'histoire politique, le récit des événements fournissent le cadre dans lequel tout cela s'inscrit. Pour élargir ce cadre, et parce que rien dans le passé de l'homme ne saurait être étranger à l'histoire, il faut faire appel à toutes les ressources des spécialisations, à l'histoire des institutions, à l'histoire sociale, à l'histoire économique, à l'histoire des idées, des doctrines, des techniques. L'histoire ne peut que gagner à ce que la critique et la méthode historique étendent leurs enquêtes dans des directions multipliées.

Tout le problème est ici, en effet, question de discipline et de probité. L'intelligence doit viser à saisir des rapports justes entre des faits solidement établis et bien analysés. Peu de sciences y peuvent entraîner mieux que l'histoire, mais l'histoire pratiquée dans toute sa rigueur, selon des méthodes austères et exactes. « La méthode historique, a dit Julien Benda, ... me semble la plus précieuse des disciplines intellectuelles, bien supérieure encore à l'étude du latin et des mathématiques. De plus en plus consciente de sa nature purement conjecturale, de plus en plus en garde contre la fausseté naturelle de l'esprit humain, de plus en plus sceptique à l'égard de la preuve... elle est une application constante de cette loi essentielle de l'esprit scientifique — la seule incontestée — formulée par la sagesse antique : Souviens-toi de te méfier. »

On parle beaucoup, surtout ailleurs que chez les historiens, du sens de l'histoire. C'est sans doute que l'idée est bien faite pour plaire aux faibles (à qui elle ouvre la voie de la facilité) et aux opportunistes (à qui elle indique la voie que doit prendre leur arrivisme) ! Qu'il existe une certaine permanence de l'histoire, personne ne le niera. Les circonstances pouvaient mener Napoléon à l'Empire et à Austerlitz ; la permanence de l'histoire devait le conduire à Moscou et à Waterloo ! Mais gardons-nous de croire aux soi-disant lois de l'histoire. Parce que telle cause a produit tel effet à telle époque et que la situation apparaît semblable à un autre moment, il est tentant de penser que les conséquences seront comparables ; tentant, mais surtout aventuré. Les analogies ne sont qu'apparentes. En réalité, les conditions sont différentes parce que l'état psychologique a changé. Les événements, s'ils se reproduisent, ne se reproduisent pas de la même façon. En aucun cas, l'histoire ne peut offrir de certitude absolue.

Ne nous laissons pas prendre non plus à l'illusion des leçons de l'histoire. N'ayons pas la naïveté de croire, comme Voltaire — chez qui tant de candeur étonne — que la connaissance du passé, venant en aide aux perplexités du présent, peut nous faire profiter des leçons de l'expérience... Ne croyons pas davantage, peut-être, à la vertu des glorieux exemples que l'histoire propose. Sont-ils nombreux ceux qui, comme César, versent des larmes de regret de n'avoir rien accompli encore de mémorable à l'âge où Alexandre avait conquis l'Asie ?

L'histoire alors — on l'a soutenu — ne sert-elle à rien ? Ce que l'étude de l'histoire apporte, c'est une formation de l'esprit. Elle stimule le sens critique. Elle jette quelque lumière sur le comportement de l'homme. C'est peu, direz-vous ! Ce peu suffit à rendre la recherche historique exaltante.

Fascicule XI

*Centenaire de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne
1853-1953*

Fascicule XII

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Tiercy, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.

Fascicule XIII

Centenaire de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.

Fascicule XIV

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.

Fascicule XV

Médaille Gonin.

Fascicule XVI

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.

Fascicule XVII

Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.

Fascicule XVIII

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.

Fascicule XIX

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.

Fascicule XX

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.

Fascicule XXI

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.

Fascicule XXII

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

Fascicule XXIII

Cinquantenaire de l'Ecole des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.